

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires extérieures
OTTAWA
23 1988
PARLIAMENTARY LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE DU MINISTÈRE

CAI
EASS
D31X
V.9/88
DOCS

Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités
nationales et internationales
en matière de désarmement
et de contrôle des armements

| | |
|--|----|
| Conférence de Paris sur les armes chimiques . . . | 1 |
| Interdire à tout jamais les armes chimiques . . . | 3 |
| M. Beatty donne suite au rapport Barton | 4 |
| Atelier de l'Université de Calgary portant sur la vérification d'une convention sur les armes chimiques | 5 |
| Allocution du Premier ministre Mulroney devant l'Assemblée générale | 6 |
| Session fructueuse de la Première commission . . . | 9 |
| Négociations sur les forces conventionnelles en Europe | 9 |
| L'ambassadeur Fortier insiste sur l'espoir . . . | 10 |
| Publications récentes du ministère des Affaires extérieures | 12 |
| Résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements (DCA) et à la sécurité internationale adoptées au cours de la 43 ^e session de l'AGNU | 13 |
| Le public canadien en faveur du rôle du Canada au sein de l'OTAN | 14 |
| Des membres du Groupe consultatif assistent à des réunions de la Première commission . . | 15 |
| Consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement depuis septembre 1988 | 15 |
| Attribution du Prix Nobel de la paix pour 1988 aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies | 16 |
| L'OTAN publie un document statistique sur les forces classiques en Europe | 16 |
| Un atelier sur la vérification organisé par des ONG européennes | 17 |
| Allocution de M. Clark à la CSCE | 17 |
| Subventions et contributions versées par le fonds du désarmement au cours de l'année financière 1988-1989 | 20 |

Le *Bulletin du désarmement*, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, *Bulletin du désarmement*, Division du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2

This publication is also available in English.

Conférence de Paris sur les armes chimiques



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, prononçant une allocution sur les armes chimiques, lors de la Conférence de Paris.

Pendant une période de cinq jours au mois de janvier, les médias ont attiré l'attention du public sur le premier événement international important de l'année. De fait, cet événement sortait de l'ordinaire à plus d'un titre, car il était question de la violation d'un traité, des armes chimiques et de la répugnance et de l'angoisse profonde qu'elles inspirent et, surtout, de l'avènement d'un monde meilleur. Les tensions Est-Ouest et Nord-Sud, les antagonismes régionaux et la méfiance étaient d'autres éléments qui entraient en jeu à la Conférence de Paris. Il n'est donc pas étonnant que sur le plan pratique, la proposition faite en septembre par le président Reagan de convoquer une conférence internationale pour réaffirmer le Protocole de Genève signé en 1925, concernant la prohibition de l'emploi des armes chimiques pour faire la guerre, a d'abord été accueillie avec une certaine appréhension, vu sur-

tout que les premières réactions faisaient croire que l'ordre du jour allait être élargi au point de devenir irréaliste. Toutefois, tous partageaient le sentiment profond qu'il fallait faire quelque chose, au plus tôt, afin qu'à l'avenir les États cessent de penser qu'ils pourraient recourir impunément aux armes chimiques.

Il ne restait qu'un peu plus de trois mois, y compris la période des Fêtes, pour préparer la conférence, pour prendre les mesures voulues, soit de façon bilatérale soit en groupe, pour faire en sorte que la conférence puisse se dérouler en évitant les écueils et n'aboutisse pas dans une impasse. L'enjeu était de taille, cela ne laissait aucun doute : l'échec de la Conférence de Paris aurait vraisemblablement une incidence négative sur les négociations en cours à la Conférence sur le désarmement à Genève, et pourrait, contrairement à l'objectif premier, donner plus de poids à la notion selon laquelle les armes chimiques sont en quelque sorte un élément utile, peut-être même indispensable, de l'arsenal d'un État.

Pour bien comprendre ce qui a été accompli au cours des cinq jours de la Conférence de Paris, il faut d'abord savoir ce qui ne faisait pas partie des objectifs de la conférence et ce qui allait au-delà de son mandat. Il est également important d'être conscient de la dynamique de la diplomatie multilatérale qui, contrairement à ce que certains voudraient le faire croire, n'est pas nécessairement un exercice visant à trouver le plus petit dénominateur commun.

Même si elle avait été suscitée en grande partie par l'emploi confirmé d'armes chimiques par l'Irak au cours de la guerre du Golfe, la Conférence de Paris n'avait pas pour objectif de constituer un tribunal international chargé de dénoncer ces actes passés, tout répugnants qu'ils aient été. En outre, il ne fallait pas que la conférence traite de la structure et des procédés des Nations

Unies, organisme qui, selon certains, aurait dû réagir plus énergiquement dès que l'emploi de ces armes horribles a été confirmé. Enfin, il est évident qu'en cinq jours seulement, il ne fallait pas essayer de modifier et de renforcer le Protocole de 1925, signé à Genève, qui interdit l'emploi d'armes chimiques en cas de guerre. Il y avait en outre de très bonnes raisons pour lesquelles il n'était pas indiqué de détourner l'attention des négociations de Genève sur l'abolition totale des armes chimiques et de saper les efforts qui y étaient déployés dans le seul but d'améliorer un instrument qui ne traite qu'une partie du problème. Que fallait-il donc faire ?

On pouvait attirer l'attention sur les armes chimiques et poser à nouveau la question de leur utilisation avec autant d'acuité qu'après la Première Guerre mondiale ou au moment des préparatifs visant à se défendre contre leur utilisation éventuelle lors de la Seconde Guerre. Qui plus est, en proposant que la participation à la conférence se fasse au niveau des Ministres des affaires étrangères, les organisateurs pouvaient être assurés que les plus hauts fonctionnaires du gouvernement et leurs collaborateurs seraient saisis des horreurs associées à l'emploi des armes chimiques, des dangers que posent leur existence et leur prolifération, et des questions importantes qui restent à débattre à la Conférence sur le désarmement avant de parvenir à un accord sur l'interdiction des armes chimiques. Comme événement politique, la Conférence de Paris a connu un succès appréciable en ce qu'un nombre beaucoup plus important de personnes sont maintenant mieux informées sur au moins certains aspects des questions susmentionnées. N'a-t-elle pas accompli davantage, pourrait-on se demander ? Sûrement, mais il s'agit d'accomplissements qui ne font pas la une des journaux.

La conférence s'est terminée par une déclaration brève mais importante — un énoncé de principe — adoptée par tous les États participants (149). Obtenir l'unanimité constitue un accomplissement en soi. De plus, les deux principaux objectifs de la conférence ont été atteints, à savoir :

— les États participants (dont certains ne sont pas parties du Protocole de 1925 signé à Genève) ont affirmé solennellement leur engagement de ne pas utiliser d'armes chimiques et ont condamné leur

emploi; à cet égard, ils ont en outre reconnu l'importance et la validité continue du Protocole de 1925;

— ils ont souligné la nécessité de conclure, à une date rapprochée, une convention sur l'interdiction, la mise au point de la fabrication, du stockage et de l'emploi de toutes les armes chimiques, ainsi que sur leur destruction, et ils ont prié tous les États à y devenir parties dès sa conclusion.

La Déclaration finale contient en outre deux autres éléments très importants, ainsi donc :

— en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur d'une interdiction totale des armes chimiques, les États participants jugent nécessaire qu'entre-temps chaque État fasse preuve de maîtrise et de sens des responsabilités conformément à l'objet de la Déclaration;

— les États participants confirment leur plein appui à l'Organisation des Nations Unies, qui fournit un cadre et un instrument permettant d'exercer une vigilance en ce qui concerne l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques; et ils réaffirment en particulier leur plein appui au Secrétaire général dans la conduite d'une enquête en cas d'allégations de violation du Protocole de Genève.

Cet appel à la maîtrise et au sens des responsabilités pourrait être perçu comme un message adressé aux États qui envisagent l'acquisition ou la production d'armes chimiques, tout en sachant que la destruction des arsenaux existants serait également un des résultats attendus des négociations de Genève. L'appel porte aussi sur des mesures prises par des pays qui, comme le Canada, veulent s'assurer que leur industrie ne contribue en aucune manière à l'utilisation d'armes chimiques. L'appui exprimé envers les Nations Unies et son Secrétaire général a été vu non pas comme une simple formule lancée pour la forme, mais plutôt comme une approbation anticipée de l'adoption, en temps opportun, de mesures ayant davantage de poids.

Il arrive souvent qu'au cours de telles assises, les sujets qu'on évite sont aussi importants que les sujets abordés, et c'est bien ce qui s'est passé à la Conférence de Paris. Certains participants auraient aimé élargir le champ des discussions et y inclure par exemple, les armes nucléaires par rapport aux armes chimiques, des préoccupations d'intérêt régional et la condamnation de certains

États. Tous ces sujets ne pouvaient que susciter des désaccords et des différends irréciliables s'ils étaient traités au cours d'une conférence si brève. Même si ces questions ont été soulevées dans de nombreux discours nationaux au cours du débat général, le Comité plénier chargé de la rédaction de la Déclaration finale a fait preuve de modération. Il y a eu récemment des conférences internationales qui se sont terminées dans l'impasse en raison de l'incapacité des participants à s'en tenir au sujet central, et il faut louer les États présents à la Conférence de Paris pour avoir évité ce piège. Comme le démontre, nous l'espérons, le présent compte rendu, la Déclaration finale n'est certainement pas le plus petit dénominateur commun sur lequel certains auraient pu insister.

La Déclaration finale deviendra sans doute un jalon important à partir duquel seront mesurés les progrès accomplis dans les négociations de la Conférence sur le désarmement. En préparant le terrain à la conclusion des négociations et à la signature d'une interdiction globale des armes chimiques, la Déclaration finale unanime sera un puissant argument en faveur de l'adoption rapide d'une convention universelle. Enfin, si la tragédie de l'emploi d'armes chimiques devait se répéter, cette déclaration finale servira à appuyer toute mesure décisive prise par la communauté internationale.

Devant tant de réalisations politiques importantes, tous les États participants peuvent tirer une grande satisfaction du fait qu'ils ont contribué de quelque façon à un tel succès. Parmi ceux-ci, il faut accorder la première place au gouvernement de la France et à ses représentants qui ont préparé la voie au moyen d'une multitude de consultations qu'on pourrait certainement qualifier d'intensives. Même les éléments inattendus qui surgissent toujours au cours de réunions de ce genre ont été maîtrisés avec la plus grande dextérité. Le président de la conférence (M. Roland Dumas de France) et le président du comité (M. Kalevi Sorsa de la Finlande) ont été bien appuyés dans leurs efforts par la compétence des représentants et du personnel de soutien français. Le personnel de l'UNESCO a également offert une aide précieuse tout au long de la conférence. Tout cela est de bon augure pour l'année 1989 au chapitre de la diplomatie multilatérale et l'avenir semble prometteur dans d'autres domaines également. □

Interdire à tout jamais les armes chimiques

On trouvera ci-après des extraits d'une allocution prononcée par le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures à la Conférence de Paris, le 8 janvier 1989.

« En avril 1915, les soldats canadiens qui combattaient dans les Flandres ont été parmi les premiers à connaître la terreur et les souffrances que provoquent les armes chimiques et, pour certains, à y succomber. Nombre de ceux qui ont survécu à leur exposition aux gaz toxiques en ont souffert jusqu'à la fin de leurs jours. Trois générations au moins de Canadiens — les victimes elles-mêmes, leurs parents et leurs enfants — ont souffert directement des effets cruels et horribles du recours à de telles armes. Cette tragédie s'est gravée dans la mémoire collective du peuple canadien.

Il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la communauté internationale s'efforce actuellement de conclure un traité qui empêcherait tout autre usage d'armes aussi terribles. Le Protocole de Genève de 1925 n'est certes pas parfait. Il constitue toutefois un engagement politique ayant force de loi. Il énonce en outre certaines règles morales. Le problème en ce qui le concerne tient à ce que les obligations ainsi contractées n'ont pas été remplies. Le Protocole a été violé à plus d'une occasion, fait d'autant plus affligeant que ces violations n'ont pas été unanimement dénoncées par le concert des nations.

En ce sens, la communauté internationale a dévié du noble objectif de ce protocole. La présente réunion a pour but de réaffirmer cet objectif et de contribuer à instaurer une confiance et une détermination qui aideront nos négociateurs à Genève à progresser vers une Convention visant à interdire la production et l'utilisation d'armes chimiques. C'est là un défi de taille en soi et le Canada espère que, durant cette Conférence, nous pourrions concentrer nos efforts sur l'objectif premier de notre rencontre — à savoir la question des armes chimiques.

Cette Conférence témoigne de l'horreur éprouvée par la communauté internationale face aux armes chimiques et de sa résolution de les abolir. Les obligations du Protocole de Genève de 1925 doivent être confirmées et proclamées de nouveau. Toute violation doit être condamnée. Nous félicitons le président Reagan d'avoir proposé une telle confé-

rence et le président Mitterrand de l'avoir convoquée si rapidement.

Le Canada cherche à obtenir que toutes les nations interdisent toutes les armes chimiques — qu'elles les détruisent partout et à tout jamais. Nous recherchons une interdiction totale qui proscrie non seulement l'utilisation mais aussi la production et le stockage des armes chimiques. Nous n'y parviendrons pas du jour au lendemain. Nous devons disposer d'un moyen de vérification fiable qui nous permettra de tester nos engagements mutuels et d'évaluer nos pratiques mutuelles. Nous avons accompli de grands progrès dans la négociation d'une interdiction globale, complète et vérifiable. Il nous faut poursuivre ce travail d'urgence, au sein de la Conférence sur le désarmement et dans le cadre de nos discussions bilatérales. Mais la réunion extraordinaire à laquelle nous participons maintenant peut nous rapprocher concrètement de cet objectif.

De façon plus précise, nous pouvons condamner l'utilisation des armes chimiques et nous engager à ne pas y recourir.

Nous pouvons réaffirmer notre engagement envers le Protocole de Genève de 1925 et inviter les autres États à y adhérer.

Nous pouvons renforcer la capacité du Secrétaire général des Nations Unies de faire enquête sur les allégations d'utilisations d'armes chimiques.

En sa qualité de partie au Protocole de Genève de 1925, le Canada s'est soumis sans réserve aux obligations que celui-ci impose quant à l'utilisation de telles armes. Notre politique est claire :

- Le Canada n'a aucune intention d'utiliser des armes chimiques;
- Il ne se propose aucunement de mettre au point, de fabriquer, d'acquérir ou de stocker de telles armes, à moins qu'il n'en soit utilisé contre ses forces armées, ses populations civiles ou celles de ses alliés.

Que faut-il comprendre par là?

— En premier lieu, le Canada remplit les obligations imposées par le Protocole à l'égard de tous les États, qu'ils y soient ou non parties.

— Deuxièmement, nous avons adopté une ferme politique de non-production en vue de faciliter l'instauration d'une interdiction complète des armes chimiques.

— Troisièmement, le Canada a déjà avisé la communauté internationale de la destruction des stocks d'agents chimiques encore utilisables qu'il avait accumulés durant la Seconde Guerre mondiale.

Le Protocole de Genève de 1925 interdit également l'emploi de méthodes biologiques de combat. Il a été complété par la Convention relative aux armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, adoptée en 1972, qui interdit la mise au point, la production et le stockage d'armes biologiques ou à toxines, et requiert la destruction de celles qui existent déjà. Pour sa part, le Canada est allé au-delà des obligations que lui imposait le Protocole de Genève de 1925 bien avant l'adoption de la Convention de 1972. En 1970, il a déclaré qu'il n'avait jamais eu en sa possession aucune arme biologique ou à toxines — ce qui est toujours vrai — et qu'il ne se proposait de mettre au point, de produire, d'acquérir, de stocker ou d'utiliser de telles armes à aucun moment. Sa politique n'a pas changé. Deux pays seulement — les États-Unis et l'Union soviétique — ont admis qu'ils produisent et possèdent des armes chimiques. Les autres pays qui possèdent de telles armes devraient faire preuve de la même ouverture d'esprit.

... Le Canada a cherché, dans le cadre de son Programme de recherche sur la vérification, à mettre au point des procédures d'enquête en cas de prétendue utilisation d'armes chimiques, et il a mis les résultats de ses travaux à la disposition des autres nations. En 1987, de concert avec la Norvège, il a proposé que soit ajoutée à la future Convention une annexe relative aux procédures de vérification en cas de prétendue utilisation d'armes chimiques. Il a en outre appuyé sans réserve les mesures prises par le Secrétaire général des Nations Unies pour enquêter sur les accusations passées.

La mesure de la valeur de tout accord de contrôle des armements tient à son respect. L'objectif visé est d'assurer à tous une sécurité plus grande, et cela ne se produira que si nous avons tous confiance que les autres obéiront aux règles auxquelles nous obéissons nous-mêmes. Les participants réunis ici s'entendent sur l'urgence de parvenir à une interdiction vraiment efficace. Les négociateurs à Genève ont réalisé des progrès réels vers la conclusion d'une convention.

Nous devons maintenant régler les grandes questions en suspens.

La vérification du respect d'une interdiction des armes chimiques sera complexe, coûteuse et indiscreète. Le prix à payer pour un traité sera élevé en efforts humains, en limites volontaires à notre souveraineté et en argent. Nous savons toutefois, par expérience, qu'un échec serait beaucoup plus coûteux.

Dans l'intervalle, une autolimitation nationale s'impose. Mon gouvernement constate avec une vive inquiétude que la prolifération des armes chimiques se poursuit et que ces armes sont de nouveau utilisées. Le Canada a jugé que sa politique en ce domaine avait pour conséquence nécessaire et logique l'adoption de mesures visant à assurer qu'aucun secteur de l'industrie canadienne ne contribue, même par inadvertance, à une quelconque utilisation des armes chimiques. . .

Il ne fait aucun doute que la communauté internationale souhaite une interdiction complète de ces armes. La preuve en est apportée chaque année à l'Assemblée générale des Nations Unies par une résolution dont la Pologne et le Canada, de concert avec d'autres pays, saisissent la communauté internationale, et qui est adoptée par consensus. Le problème ne concerne pas seulement les 40 États engagés dans la négociation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques à la Conférence sur le désarmement, mais bien toute la planète.

Monsieur le Président, éliminer de la face de la terre les armes chimiques n'est pas uniquement une nécessité pratique. Cela met en jeu plus qu'une appréciation de bon sens de nos intérêts en matière de sécurité. En fait, il s'agit de l'idée que nous nous faisons de nous-mêmes en tant qu'êtres humains. Nous savons qu'à titre individuel ou collectif nous sommes sujets à des sentiments d'insécurité, des craintes et des animosités. C'est un fait. Il incombe certainement aux gouvernements de s'efforcer de limiter notre capacité de nous infliger mutuellement des actes de cruauté et des traitements qui provoquent l'horreur. Les résultats de l'emploi des armes chimiques, dont les victimes sont inévitablement des civils autant que des militaires, ne peuvent nous inspirer que de la répugnance. Il faut interdire ces armes. C'est le moins que nous devons à nos concitoyens. Mettons-nous à la tâche. » □

M. Beatty donne suite au rapport Barton

L'honorable Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale, a annoncé le 25 janvier 1989 qu'il a accepté les 16 recommandations présentées par M. William H. Barton dans une étude exhaustive du programme de recherche, de développement et d'instruction sur l'autodéfense chimique et biologique (CB), mis en pratique au sein du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes.

M. Beatty a également annoncé qu'il compte inviter des représentants de l'Union soviétique à visiter notre centre de recherches dans ce domaine.

Dans son rapport, dont il a entrepris la rédaction en juillet 1988, M. Barton veut garantir que la politique du gouvernement du Canada, selon laquelle le pays ne doit disposer que des agents chimiques et biologiques nécessaires pour lui assurer une capacité de protection, est pleinement respectée en tout temps, et que toutes les activités de défense CB au Canada sont menées avec rigueur et ne constituent aucune menace, quelle qu'elle soit, pour la sécurité publique et pour l'environnement.

M. Barton conclut son étude en affirmant que toutes les activités de recherche, de développement et d'instruction menées par le ministère de la Défense nationale dans le domaine de la défense CB ne visent que des fins d'autodéfense, que cette voie est la seule option prudente qui s'offre à nous et qu'elle est conforme aux obligations prises par le gouvernement sur la scène internationale.

Le rapport Barton confirme catégoriquement que le programme d'autodéfense CB ne laisse planer aucun risque pour la santé, et de plus, il apporte 16 recommandations destinées à améliorer les mécanismes de gestion et de régulation du programme et à mieux le faire comprendre du public.

« J'ai donné instruction que toutes ces recommandations, sans exception, soient mises en œuvre sans délai, » d'affirmer M. Beatty. « D'ailleurs, dans la plupart des cas, on a déjà entrepris les mesures nécessaires pour y donner suite. ».

Huit recommandations touchant le Centre de recherches pour la défense de Suffield, ont été mises en œuvre ou sont en voie de l'être. Le personnel compétent s'active à améliorer les consignes de sécurité et les mesures de sécurité matérielle qui y sont appliquées;

la plupart de ces améliorations auront été apportées d'ici le printemps. M. Beatty a annoncé qu'au Centre de recherche de Suffield, tous les essais effectués à l'extérieur seront assujettis aux dispositions de la nouvelle Loi canadienne sur la protection de l'environnement et que le ministère de la Défense continuera à se conformer au processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. De plus, des évaluations intégrales du milieu seront effectuées dès cet été aux Centres de recherches pour la défense de Suffield et d'Ottawa.

Afin de réduire encore la nécessité de mener des essais à l'extérieur avec des agents chimiques, M. Beatty a également demandé d'ériger une vaste enceinte de confinement à Suffield.

M. Barton signale dans son rapport que le polygone de Suffield a, pendant de nombreuses années, servi à l'entreposage d'agents chimiques utilisés par le passé, et qu'il en reste encore quelque 18 tonnes à détruire. À cette fin, on a relancé un programme d'élimination qui avait été entrepris après la Seconde Guerre mondiale et qui devrait être mené à terme d'ici trois ans.

M. Beatty a annoncé que, afin de favoriser un dialogue ouvert sur le désarmement, il conviera des représentants du gouvernement de l'Union soviétique à visiter le Centre de recherches pour la défense de Suffield, afin de leur permettre de passer nos installations en revue, d'observer les méthodes que nous utilisons au Canada pour la destruction des agents chimiques, et d'échanger les connaissances techniques des deux pays.

Le Canada a depuis longtemps renoncé à posséder des armes chimiques et prône sans réserve l'abolition de ces armes à la grandeur du globe.

« Lors de la bataille d'Ypres, en 1915, des soldats canadiens ont compté parmi les premières victimes au monde des gaz toxiques, qui faisaient désormais partie de l'arsenal des armes de guerre, a dit M. Beatty. Comme notre pays s'est engagé à participer à la défense collective ainsi qu'aux missions internationales de maintien de la paix, il doit s'assurer que nos troupes peuvent mener leurs opérations en toute sécurité et efficacité, partout dans le monde. Nous leur devons rien de moins. » □

Atelier de l'Université de Calgary portant sur la vérification d'une convention sur les armes chimiques

Parmi les principaux sujets de discussion à la Conférence sur le désarmement à Genève figurent les moyens qui permettraient de vérifier de façon efficace le respect des dispositions d'un éventuel traité d'interdiction complète des armes chimiques. Comme l'a montré la Conférence sur les armes chimiques tenue à Paris du 7 au 11 janvier, des événements récents sont venus aviver les inquiétudes que suscitent la propagation et l'utilisation de ces armes.

Le Canada est depuis longtemps en faveur d'une interdiction des armes chimiques. Nous avons travaillé fort à Genève pour apporter une contribution constructive aux négociations en cours visant la conclusion d'un traité sur l'élimination complète de ces armes.

Pour appuyer les activités de la délégation canadienne à la Conférence sur le désarmement, le Programme de recherche sur la vérification fait porter une bonne partie de ses efforts sur les moyens de vérifier une interdiction des armes chimiques. Ainsi, il a parrainé récemment à Banff, en Alberta, un atelier portant sur l'une des approches possibles de cette question complexe. Organisé par le Programme d'études stratégiques de l'Université de Calgary, cet atelier réunissait un nombre restreint d'experts du Royaume-Uni, de la République fédérale d'Allemagne, des États-Unis, des Pays-Bas, de la Suède et du Canada.

Les participants avaient pour mission de rechercher dans l'expérience de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) les enseignements susceptibles de servir à la vérification d'une interdiction des armes chimiques. Le système de garanties de l'AIEA, qui est appliqué depuis plus de vingt ans, constitue en effet l'un des rares exemples pratiques de vérification multilatérale efficace. Bien que les garanties de l'AIEA visent la non-prolifération des armes nucléaires, on estime généralement que les mesures techniques, les méthodes de gestion et les arrangements institutionnels mis au point pour leur application apportent des enseignements pouvant être utiles dans le contexte des armes chimiques. Le but de l'atelier était d'examiner ces enseignements de façon détaillée.



Les participants à l'atelier de l'Université de Calgary portant sur les garanties de l'AIEA en tant que modèle pour la vérification d'une convention sur les armes chimiques.

Le Programme de recherche sur la vérification s'intéresse depuis un certain temps déjà au modèle offert par le système de l'AIEA. En 1985, il a financé des recherches sur cette question par le professeur James Keeley de l'Université de Calgary. Les travaux de l'atelier ont porté essentiellement sur le rapport établi par le professeur Keeley, qui a été publié récemment comme premier numéro de la série des *Études ponctuelles sur la vérification du contrôle des armements*, sous le titre « Garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique : Observations sur les leçons applicables à la vérification découlant d'une convention sur les armes chimiques ».

L'atelier aura permis à des spécialistes des négociations sur les armes chimiques de rencontrer des experts du système de garanties de l'AIEA et de profiter de leur expérience. Les discussions ont porté sur toute une gamme de sujets, et notamment sur les aspects politiques, organisationnels, administratifs

et techniques de la question. De façon générale, les participants ont conclu que le système de l'AIEA offre en effet des enseignements précieux pour la vérification d'un traité sur les armes chimiques. Toutefois, ces enseignements sont surtout utiles quant à l'approche générale, car les industries nucléaire et chimique présentent de trop grandes différences — par exemple, en ce qui concerne leur taille ou leur complexité — pour qu'il soit possible de transposer aux armes chimiques le détail des procédures appliquées par l'AIEA. Les travaux de l'atelier n'en ont pas moins été très fructueux. Il ne fait pas de doute qu'ils contribueront à une meilleure compréhension de la question complexe de la vérification dans le contexte des armes chimiques et qu'ils susciteront de nouvelles recherches dans ce domaine. Le ministère des Affaires extérieures a l'intention de publier un résumé des débats et des conclusions de l'atelier dans la série des *Études ponctuelles*, et d'en faire part également aux autres pays membres de la Conférence sur le désarmement. □

Allocution du Premier ministre Mulroney devant l'Assemblée générale

Voici des extraits de l'allocution prononcée par le Premier ministre Mulroney devant la 43^e session de l'Assemblée générale de l'ONU.

«... Nous sommes, je crois, à l'aube d'une nouvelle ère où les différends qui ont opposé nos nations deviendront moins importants que les dangers que nous devons affronter ensemble, une nouvelle ère où les actions concrètes pour accroître la sécurité mondiale doivent — et peuvent — s'accompagner d'engagements tangibles à réduire la pauvreté dans le monde en développement et à protéger notre environnement collectif...»

Le Traité FNI (Forces nucléaires à portée intermédiaire) est un des premiers pas historiques sur la voie de la réduction des arsenaux et nous avons une profonde dette de reconnaissance envers le président Reagan des États-Unis et le secrétaire général Gorbatchev de l'URSS, à qui il faut rendre hommage pour leur courage et leur leadership.

Ils ont érigé les fondations d'une œuvre qu'il s'agit maintenant de poursuivre. Nous pouvons réduire les armements stratégiques. Nous pouvons limiter la prolifération des armes nucléaires. Nous pouvons limiter les essais nucléaires, et chaque pas dans cette direction nous rapproche d'une interdiction absolue de ces essais.

Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à un traité interdisant l'utilisation des armes chimiques. À ce propos, je vois d'un bon oeil la proposition du président Reagan de rassembler prochainement les signataires du Protocole de Genève sur l'interdiction des armes chimiques.

Nous devons aussi exercer un contrôle sur les armes conventionnelles. N'oublions jamais que celles-ci ne cessent de faire des victimes. J'encourage cette assemblée à susciter et à accomplir encore d'autres progrès dans le domaine du désarmement.

... En Afghanistan, la tentative d'imposer des solutions par l'invasion et l'occupation a échoué et l'Union soviétique est en train de retirer ses troupes de ce pays. Les Nations Unies demeurent profondément engagées dans la recherche de solutions.

Dans le golfe Persique, aucun pays n'est parvenu à imposer sa volonté par la force. Aujourd'hui, une mission de l'ONU à laquelle participe un contingent

de 500 soldats canadiens assure le respect du cessez-le-feu dans cette région où les combats ont fait, récemment, des centaines de milliers de victimes. Le Canada poursuit ainsi le rôle qu'il joue depuis plus de 40 ans dans les efforts de maintien de la paix, rôle qu'il a toujours assumé volontairement.

Nous avons fait partie de toutes les forces de maintien de la paix de l'ONU depuis sa fondation; ce fut souvent difficile et coûteux, mais nous sommes fiers d'avoir ainsi pu contribuer à apporter la stabilité à des points chauds du globe. Aujourd'hui, une bonne partie de nos troupes sont engagées soit dans des missions de maintien de la paix dans diverses régions du monde, soit dans des programmes d'entraînement en prévision d'interventions futures en faveur de la paix. La remise aujourd'hui du Prix Nobel pour le maintien de la paix rend un vibrant hommage au Secrétaire général des Nations Unies, ainsi qu'aux hommes et aux femmes qui patrouillent courageusement des zones dangereuses pour y faire régner la paix.

Mais les progrès ne sont pas partout aussi évidents que nous le souhaiterions. Le cercle vicieux de la répression et de la violence n'a pas été rompu en Afrique du Sud. Nous en connaissons tous la cause : la violation massive des droits de la personne sous la forme d'un système qu'on appelle l'apartheid. Partout dans le monde, les pressions contre l'apartheid s'intensifient et finissent par donner des résultats. Le monde entier trouve cette pratique odieuse; on doit maintenant faire front commun pour y mettre un terme.

Le Canada a lui-même pris des mesures vigoureuses pour débarrasser notre civilisation de ce fléau unique.

Nous savons cependant que nos efforts resteront vains si nous agissons seuls; c'est pourquoi nous les avons conjugués avec ceux d'autres gouvernements, particulièrement au sein du Commonwealth et de la Francophonie. Depuis le début, nous avons appliqué toutes les sanctions sur lesquelles se sont entendus les États du Commonwealth, et nous continuerons de le faire. Et nous allons chercher à élargir leur application, à accroître leur efficacité et à encourager d'autres pays à se joindre à ceux qui les appliquent déjà.

Fidèle à sa politique d'intensifier de façon systématique et délibérée les pressions sur l'Afrique du Sud, notre gouvernement a annoncé plus tôt cette

semaine qu'il prendrait (i) de nouvelles mesures précises pour resserrer l'interdiction concernant les contrats gouvernementaux des compagnies d'Afrique du Sud, (ii) de nouvelles mesures d'interdiction portant sur les produits de haute technologie, ainsi que (iii) des initiatives visant à appuyer concrètement les efforts pacifiques dirigés contre l'apartheid. En raison de la menace qui pèse sur les grands projets de développement dans les États de la Ligne de front, nous avons l'intention de collaborer avec d'autres pays en vue du maintien de ces initiatives.

Le mouvement en faveur de la dignité humaine est maintenant irréversible. Il se produira inévitablement un changement fondamental en Afrique du Sud; il ne peut y avoir aucun doute là-dessus. Reste à savoir quand et comment se produira ce changement et à quel prix en vies humaines. Nous devons faire en sorte que ce soit bientôt et de façon pacifique, et que soit préservé un cadre propice à l'émergence d'une société démocratique et non raciale en Afrique du Sud. Alors seulement les enfants de Mandela pourront connaître les bienfaits qu'apporte la liberté.

Les problèmes du Moyen-Orient préoccupent cette assemblée depuis la création de l'ONU. Les solutions pacifiques se sont révélées difficiles à appliquer et, en leur absence, on assiste à une escalade de la violence et de l'extrémisme. Mais ce n'est pas une raison pour céder au désespoir; il faut au contraire redoubler d'efforts.

On souscrit de plus en plus aujourd'hui à l'idée d'une conférence internationale convenablement structurée qui serait basée sur le droit d'Israël à l'existence et sur la reconnaissance des droits des Palestiniens. Le Canada estime qu'une telle conférence pourrait favoriser le dialogue et désamorcer une situation qui ne promet guère autre chose que de nouvelles souffrances...

Qui aurait prédit, il y a un an, que l'Union soviétique serait aujourd'hui en train de retirer ses troupes d'Afghanistan, que les troupes vietnamiennes commenceraient à se retirer du Cambodge, que les troupes de maintien de la paix de l'ONU patrouilleraient la frontière entre l'Irak et l'Irak, que les négociations sur l'Angola et le Sahara occidental commenceraient à porter fruit, que le Secrétaire général serait en train de discuter de l'indépendance de la Namibie avec le gouvernement sud-

africain? Ceux qui ont douté de la valeur du multilatéralisme et de l'ONU doivent sûrement être en train de reconsidérer leurs positions.

Le récent rapport du Secrétaire général sur le travail des Nations Unies est un document qui devrait inspirer les délibérations de cette assemblée. Au moment où naît un véritable espoir de paix, la voie que nous devons prendre se dessine clairement devant nous : c'est celle de la conciliation, et non de la confrontation, entre l'Est et l'Ouest; celle de la coopération et de la générosité, et non des revendications et de l'inflexibilité, dans les relations Nord-Sud; celle de la négociation, et non de l'agression, dans les conflits régionaux; celle de l'application de la Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée il y a 40 ans.

Nous devons donner espoir à ceux qui aujourd'hui sont privés de leur liberté d'expression, en étant réduits au silence à la pointe du fusil. Nous devons entretenir la flamme de la liberté partout où les droits fondamentaux sont bafoués. Nous devons renforcer le rôle pacificateur du Conseil de sécurité et son action en faveur du maintien de la paix dans le monde entier. Cela est possible, moyennant l'aide de tous les membres de cette assemblée.

Monsieur le Président, la course aux armements, les conflits régionaux et la menace d'un holocauste nucléaire ont été au centre des préoccupations de l'ONU pendant deux générations, et il continuera d'en être ainsi. Mais je crois que nous sommes à un point de notre histoire où nous devons consacrer beaucoup plus d'énergie politique à des problèmes autres que ceux de la sécurité, des problèmes tout aussi importants mais auxquels, jusqu'ici, nous avons accordé une moindre priorité.

Je pense, précisément, au double défi que représentent l'extrême pauvreté de certains pays et les graves menaces qui pèsent sur notre environnement. Je crois qu'il n'y aura pas de véritable sécurité tant que ces problèmes n'auront pas été réglés.

Ces questions figuraient en une place prioritaire à l'ordre du jour des trois sommets internationaux dont le Canada a été l'hôte l'an dernier, soit : le Sommet de la Francophonie, la Réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth et le Sommet économique. Les chefs d'État et de gouvernement que j'ai rencontrés à ces occasions m'ont paru plus convaincus que jamais de la possibilité d'apporter de véritables solutions à

ces problèmes avant la fin du siècle. Ceux-ci doivent obtenir la même priorité aux Nations Unies.

La pauvreté menace la sécurité, elle compromet l'égalité, elle tue l'espoir. On estime aujourd'hui qu'au moins un milliard de personnes vivent dans un extrême dénuement, des hommes, des femmes, et des enfants qui ont faim, qui sont souvent malades, qui sont illettrés et qui meurent en bas âge. . .

À Toronto, les dirigeants des grandes nations industrialisées ont renouvelé leur engagement d'œuvrer en faveur d'une croissance économique continue, dans l'intérêt aussi bien des pays industrialisés que des pays en développement.

Nous nous employons aussi à décloisonner le système commercial international pour le rendre plus accessible et plus profitable à toutes les nations. Il sera renforcé au niveau bilatéral, comme il l'est avec l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le plus grand traité commercial de l'histoire entre deux pays. Il peut aussi être renforcé sur le plan régional, comme il l'a été au sein de l'ASEAN et comme il le sera graduellement en Europe d'ici 1992. Et il doit être renforcé par le truchement du GATT et de pourparlers multilatéraux comme les négociations commerciales de la Ronde Uruguay. Il est essentiel de faire progresser ces négociations à l'occasion de l'examen à mi-parcours qui doit avoir lieu à Montréal en décembre sous les auspices du GATT.

Il est aussi essentiel d'accroître l'aide au développement, surtout celle destinée aux pays les plus pauvres. Le Canada vient de terminer une revue de sa politique d'aide publique au développement. Nous avons remanié nos priorités de manière à reconnaître aux femmes un rôle particulier dans le développement, à améliorer qualitativement et quantitativement l'aide que nous accordons, et à la concentrer sur les populations les plus démunies dans les pays les plus pauvres.

C'est pourquoi le Canada a décidé d'annuler entièrement les dettes au titre de l'aide publique au développement d'un grand nombre de pays. Il serait ridicule, après tout, que des prêts accordés à des fins de développement deviennent eux-mêmes des entraves à ce développement.

Il ne s'agit pas d'une attitude altruiste. Tous les pays, qu'ils soient du Nord ou du Sud, riches ou pauvres, trouveront également leur compte dans un partage plus équitable de la richesse mondiale. C'est d'ailleurs pourquoi notre pro-

gramme d'aide est maintenant entièrement composé de subventions.

L'aide canadienne continuera d'augmenter pour atteindre l'objectif de 0,6 % du produit national brut d'ici 1995, et celui de 0,7 % d'ici l'an 2000, soit dans moins de 12 ans.

La meilleure façon peut-être d'illustrer l'importance que notre pays attache aux Nations Unies serait de signaler qu'il se classe au quatrième rang par ses contributions et que celles-ci sont destinées pour la plupart à l'aide au développement. Mais les Canadiens en général sont d'avis que nous devrions en faire davantage.

L'Afrique est un cas particulier. Le Canada a pris ses responsabilités au sérieux dans la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique. En 1986-1987, il a déboursé près d'un milliard de dollars en Afrique par les différentes filières de l'aide au développement, soit multilatérales, bilatérales et non gouvernementales. Au cours des cinq prochaines années, l'Afrique recevra près de la moitié de toute notre aide bilatérale.

Mais le commerce et l'aide des pays industrialisés ne suffiront pas à enrayer la pauvreté, que ce soit en Afrique ou ailleurs. Il faudra aussi que les nations visées adoptent des politiques économiques et des stratégies de développement solides. . .

Les énergies libérées par l'accroissement de la sécurité dans le monde doivent être consacrées à deux problèmes également urgents. L'un de ceux-là est la pauvreté. L'autre est la protection de l'environnement.

Le monde vit actuellement une crise environnementale comme il n'en a jamais connue jusqu'ici. La Nature nous lance un cri d'alarme que nous aurions grand tort de ne pas écouter. Cette crise se manifeste partout autour de nous : pénuries de bois d'œuvre, épuisement des sols, désertification, épuisement des stocks de poissons, troupeaux de phoques décimés dans la Mer du Nord; au Canada, des bélugas viennent s'échouer sur les rives du Saint-Laurent. Certains disent même que nous avons atteint un point où la survie de l'humanité est menacée.

La présidente de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, le Premier ministre Brundtland, a déclaré que la menace qui pèse sur notre environnement n'est surpassée

que par celle de la guerre nucléaire. Nous sommes maintenant aux prises avec l'élévation du niveau des mers, la pollution de l'air et l'avance inexorable des déserts.

On se rend compte de plus en plus que l'environnement, l'économie et la santé humaine sont inextricablement liés.

Au Nord, nous payons le prix de l'insouciance de nos sociétés industrielles à l'égard de l'environnement, tandis qu'au Sud, on paie celui de la pauvreté, de la croissance démographique et du besoin d'un développement économique immédiat.

La destruction de la forêt brésilienne, la déforestation de l'Afrique subsaharienne ou la pollution de l'eau dans les villes tentaculaires du Tiers Monde sont les conséquences de la lutte des pauvres pour la survie. . . Nous devons les aider à protéger les précieuses ressources de leur milieu.

. . . Comme l'a si bien dit un sage autochtone devant une commission du gouvernement canadien : « Nous n'avons pas reçu la terre en héritage. Nous en avons seulement la garde pour l'usage futur de nos enfants ».

Monsieur le Président, dans un monde où les rivières et les vents échappent à l'emprise des lois et des frontières, il est clair que les initiatives nationales ne suffisent pas en elles-mêmes. Nous le savons trop bien au Canada. Les pluies acides s'attaquent à notre environnement et par le fait même à notre économie.

Nous avons pris d'importantes mesures pour y remédier chez nous. Nous avons vivement exhorté notre voisin à faire de même et à conclure avec nous un traité destiné à réduire les dommages causés à notre environnement en fixant des objectifs précis à atteindre dans des délais donnés.

Mais les pluies acides ne se limitent pas à une nation ni même à un continent. Elles constituent un problème international, qui exige une solution internationale viable. L'effet de serre, l'appauvrissement de la couche d'ozone et le stockage des déchets toxiques sont eux aussi des sujets de préoccupation mondiale. Je suis encouragé par le fait que d'autres pays ont accordé une très grande importance à l'environnement lors du débat de cette année à ce sujet. Les problèmes de protection de l'environnement appellent un renforcement de la coopération internationale, où les Nations Unies peuvent jouer un rôle essentiel.

Comme dans le cas des problèmes de sécurité, d'importantes mesures ont été prises. La signature, à Montréal il y a un an, du protocole sur la protection de la couche d'ozone, est une brillante illustration de ce que peut donner la coopération entre nations. J'invite tous les États qui ne l'ont pas fait encore à signer et à ratifier sans délai ce protocole.

La question de plus en plus urgente du réchauffement de la planète et des changements climatiques a été sérieusement examinée lors de la Conférence internationale sur l'atmosphère en évolution, tenue à Toronto en juin dernier. La communauté mondiale devrait viser comme objectif l'élaboration d'un droit international de l'atmosphère d'ici 1992.

Nous nous réjouissons des efforts déployés par le Programme des Nations Unies pour l'environnement en vue d'élaborer une convention mondiale sur les déplacements transfrontaliers de déchets dangereux. Nous espérons qu'elle sera prête à recevoir la signature des États membres l'an prochain.

Monsieur le Président, ces différentes initiatives créent un puissant momentum qui doit être maintenu et même accru. D'autres démarches s'imposent.

Le Canada souscrit par exemple à une étude de faisabilité concernant la création d'une banque mondiale de la conservation, qui travaillerait de concert avec la Banque mondiale. Il demande d'ailleurs à la Banque mondiale, à sa réunion annuelle à Berlin-Ouest, d'intégrer davantage les préoccupations environnementales dans la conception et la mise en œuvre de ses projets. Il appuie entièrement l'idée d'un Sommet des chefs de gouvernement sur les questions d'environnement. Il invite instamment toutes les corporations et les associations industrielles et commerciales internationales à élaborer des codes d'éthique environnementale et à les appliquer rigoureusement.

De toute évidence, les nations riches doivent faire davantage pour aider les pays en développement à se développer sans détruire leur environnement. C'est pour cette raison que l'Agence canadienne de développement international fait de la protection de l'environnement un des critères de ses projets de développement.

Je voudrais annoncer aujourd'hui que le Canada mettra sur pied un centre destiné à promouvoir sur la scène internationale le concept écologique du développement viable. Ce centre, qui sera situé à Winnipeg, collaborera étroitement

avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement et d'autres organisations internationales à vocation semblable.

Le Canada est tout à fait en faveur de la tenue d'une conférence des Nations Unies sur le développement viable en 1992.

Le monde fait face à des défis de taille, mais nous faisons la preuve qu'ils peuvent être relevés avec succès. L'humanité n'est pas destinée à se détruire. Il est possible d'éviter la guerre, d'atténuer la pauvreté, de préserver l'environnement, de réparer les injustices.

Monsieur le Président, l'ONU n'est pas et ne sera jamais une institution parfaite. Mais elle a prouvé ces dernières années qu'elle est capable d'apporter les réformes qui s'imposent, et d'en sortir plus forte et plus efficace. Nous devons continuer d'améliorer cette irremplaçable organisation, car les citoyens de nos pays vont la juger non d'après ses discours, mais d'après ses actes et ses réussites concrètes. Un programme d'immunisation qui sauve la vie à des millions d'enfants du Tiers Monde n'est-il pas un témoignage durable de la très grande utilité de l'ONU?

Maintenant que le climat politique international s'améliore, l'ONU peut jouer le rôle que lui confère sa Charte. Lester Pearson, un grand homme d'État canadien qui était présent lors de la création de cette organisation, a dit un jour que l'ONU est le « symbole vivant de notre interdépendance; elle incarne l'idée naissante de collectivité internationale, qui transcende les nations et les régions et qui constitue notre seule planche de salut en cette ère nucléaire ».

Monsieur le Président, l'ONU représente à la fois l'idéal que nourrissent nos prédécesseurs et l'espoir que nous nourrissons pour nos enfants.

La tâche qui nous attend est inéluctable et les choix à faire sont clairs : maîtriser les forces irrésistibles du changement qui se déchaînent autour de nous; reconnaître le caractère interdépendant de notre monde et des problèmes qui s'y posent; faire de notre planète un monde plus pacifique, plus prospère, plus humain, un monde où la force n'exclut pas la justice, où la richesse n'exclut pas la générosité, un monde où toutes les nations croient au triomphe ultime de la justice économique et sociale et comprennent comme il se doit que nous n'avons qu'une seule terre à transmettre à nos enfants. » ■

Session fructueuse de la Première commission

La Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui s'occupe notamment des questions relatives au désarmement et à la sécurité internationale, a tenu sa 43^e session du 17 octobre au 30 novembre 1988, sous la présidence de l'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche. Grâce à l'atmosphère positive qui y régnait, la session aura été exceptionnellement fructueuse. Sur les 67 résolutions adoptées concernant le contrôle des armements et le désarmement, 27 l'ont été par consensus — ce qui constitue un chiffre record.

Afin de bien se préparer à assumer la présidence de la Commission, M. Roche s'était rendu dans diverses capitales des cinq continents au cours des mois d'août et septembre. Malgré certaines inquiétudes quant aux incidences que pourrait avoir sur la Commission l'échec de la Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (SENUD III), qui avait eu lieu en juin, à convenir d'un document final, on espérait fortement que la session serait positive et fructueuse, surtout au vu des progrès survenus récemment dans le monde — par exemple, l'établissement de forces onusiennes de maintien de la paix en Iran-Iraq et en Afghanistan, ainsi que la ratification et la mise en œuvre du Traité FNI. En effet, comme c'est souvent le cas dans les forums multilatéraux de contrôle des armements et de désarmement, les progrès ont généralement un effet favorable sur l'atmosphère qui règne à la Première commission.

La session a été marquée par le pragmatisme et la coopération. Sur les 75 résolutions proposées, 67 ont été adoptées, soit une légère augmentation par rapport à la session précédente. Cette augmentation tient à l'inscription de nouvelles questions à l'ordre du jour, par exemple, les déversements de déchets nucléaires et industriels en Afrique et les transferts illégaux d'armes prohibées. D'autre part, il a été possible de fusionner un certain nombre de résolutions rivales, portant notamment sur la vérification, l'espace extra-atmosphérique, les transferts d'armes, les propositions de gel nucléaire et les informations objectives sur les questions militaires.

La Première commission a en outre recommandé que des études soient entreprises en ce qui concerne le rôle des Nations Unies dans le domaine de la vérification (selon un mandat mis au point par le Canada, les Pays-Bas et la France), les armes nucléaires (proposition de la Suède), les transferts d'armes (proposition de la Colombie), et le progrès scientifique et technique (proposition de l'Inde).

M. Roche a consacré beaucoup d'efforts à l'objectif poursuivi par le Canada, à savoir, rationaliser les travaux et accroître l'efficacité de la Commission. L'ordre du jour a été modifié de manière à augmenter de 25 pour cent le temps alloué aux délégations pour les consultations. D'autres mesures de rationalisation proposées, visant les questions de fond, n'ont pas recueilli le consensus voulu pour être adoptées, mais elles devraient être examinées plus avant au cours des prochaines sessions.

Comme par le passé, la délégation canadienne a joué un rôle très actif. Le nouvel ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies à New York, M. Yves Fortier, a prononcé, le 18 octobre, la principale allocution canadienne (voir l'article distinct), dans laquelle il a fait valoir que la patience, la persévérance et le réalisme sont essentiels au succès du processus de contrôle des armements et de désarmement. Plus particulièrement, le Canada a encore une fois été le principal auteur de résolutions sur la vérification (voir l'article) et sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement. Une résolution rivale sur la vérification, présentée par la Suède, a par la suite été fusionnée à celle du Canada. Nous avons aussi joué un rôle important en rédigeant et co-parrainant une résolution sur la nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et, de concert avec la Pologne, une autre résolution sur les armes chimiques. Dans le domaine de la sécurité internationale, il nous a été possible de voter en faveur de la résolution soviétique faisant appel à une approche globale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales conformément à la Charte des Nations Unies, plusieurs

changements majeurs ayant été apportés au texte de l'an dernier.

Dans son allocution de clôture, M. Roche a signalé avec optimisme que la Commission avait contribué à améliorer la sécurité internationale, et qu'il quittait la présidence avec la certitude que ce processus était désormais bien engagé. □

Négociations sur les forces conventionnelles en Europe

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé le 16 janvier 1989 que le Canada accepte de participer à de nouvelles négociations sur les forces conventionnelles en Europe. Selon le mandat établi, des pourparlers auront lieu entre les 23 États membres de l'OTAN et du Pacte de Varsovie dans le but de renforcer la sécurité en Europe par l'établissement d'un équilibre stable des forces conventionnelles en les amenant à des niveaux plus bas. Le Canada a participé activement aux discussions qui ont permis aux parties de s'entendre sur le mandat prévu.

Les relations Est-Ouest se sont considérablement améliorées depuis quelques années, de noter M. Clark. Il a exprimé l'espoir que les nouvelles négociations sur les forces conventionnelles porteront en particulier sur les systèmes d'armes qui permettent de lancer des opérations offensives sur une grande échelle et de s'emparer d'un territoire et de l'occuper, et qu'elles élimineront pour de bon la menace d'une attaque-surprise en Europe. L'Europe est très militarisée à l'heure actuelle, les forces en présence des deux alliances comptant plus de cinq millions d'hommes et de femmes.

M. Clark a précisé que les négociations devraient être amorcées à Vienne, à compter de mars, dans le contexte de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Soulignant l'importance pour le Canada de ces négociations qui offrent une occasion unique de faire progresser la cause de la sécurité européenne, il a assuré que la délégation canadienne mettrait tout en œuvre pour qu'elles soient couronnées de succès. □

L'ambassadeur Fortier insiste sur l'espoir

On trouvera ci-après la déclaration de l'ambassadeur du Canada, M. Yves Fortier, à la Première commission de la 43^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 18 octobre 1988.

« Il transparaît des déclarations faites ici ainsi qu'à l'Assemblée générale, un sentiment d'espoir qui avait été absent de ces tribunes au cours des dernières années. Il n'est pas difficile d'en trouver les causes. L'attitude belliqueuse qui régnait entre les deux principales puissances militaires, a fait place à des négociations sérieuses et soutenues qui ont déjà donné lieu à d'importants accords et qui laissent présager de nouveaux progrès. Dans la région du Golfe, théâtre de la guerre la plus longue et la plus meurtrière de cette moitié de siècle, les armes se sont tues et les négociateurs ont entamé leur travail. En Afghanistan, les troupes étrangères se retirent et les ressources sont mobilisées en vue d'une reconstruction nationale. Dans d'autres régions, victimes depuis longtemps de conflits militaires ou d'une occupation étrangère, comme la Namibie et le Kampuchea, un nouveau réalisme est en train de se manifester.

Un grand poète a déjà décrit l'espoir comme une « étrange invention », qui semble toujours teintée de crainte, crainte de voir l'espoir déçu. Pourtant, sans espoir, nous ne pouvons rassembler le courage et l'audace nécessaires pour affronter nos craintes et tâcher de les écarter. J'espère que les expressions d'espoir renouvelé que nous entendons en ces murs augurent d'une détermination croissante des peuples et des gouvernements à venir à bout des problèmes réels auxquels nous sommes confrontés.

L'espoir qui ne repose pas sur une solide expérience peut s'avérer dangereusement illusoire. Les progrès accomplis jusqu'ici demeurent fragiles. Des conflits continuent à faire rage dans certaines régions et peuvent à peine être comprimés ailleurs. Les armes qui se sont tues peuvent se faire entendre à nouveau. Les négociations ne peuvent à elles seules dissiper les hostilités pro-



M. Yves Fortier, représentant permanent et ambassadeur du Canada auprès des Nations Unies.

fondes ni répondre du jour au lendemain à des besoins économiques et sociaux longtemps négligés. Notre tâche principale consiste à raffermir les gains réalisés et à en tirer le meilleur parti possible. Nous devons chercher à institutionnaliser la paix, à la rendre en quelque sorte contagieuse.

Il ne suffit pas de réclamer des transformations radicales des institutions internationales ou d'imposer des échéances arbitraires pour la négociation rapide d'accords. Ce serait courtiser les désillusions. En matière de sécurité internationale, il n'y a pas de solution miracle. Les ingrédients du succès sont la patience, la persistance et le réalisme.

C'est d'ailleurs cette recette qui a commencé à produire ce qui, nous l'espérons, sera une transformation profonde et durable des relations Est-Ouest en matière de sécurité. L'accord sur les FNI si longtemps attendu — le premier accord prévoyant une réduction réelle des armements nucléaires — est le fruit de négociations assidues et minutieuses entre les États-Unis et l'URSS. En outre, il est encourageant de constater que l'ordre du jour des négociations entre

ces deux grandes puissances demeure lourdement chargé, à savoir : réduction des arsenaux nucléaires stratégiques, où des progrès substantiels ont déjà été accomplis; limitation progressive des essais nucléaires en vue de leur élimination à terme; et le rôle de la défense stratégique relativement à l'espace extra-atmosphérique. Le Canada invite les deux pays à persister dans leurs efforts de négociation afin de conclure le plus rapidement possible de nouveaux accords vérifiables.

Autre facteur tout aussi important, les membres des deux grandes alliances militaires ainsi que les autres pays d'Europe abordent avec des attitudes nouvelles l'équilibre des armements classiques en Europe. Dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le Document de Stockholm de 1986 portant sur les mesures de renforcement de la confiance et la sécurité et le désarmement en Europe, mis en œuvre de façon efficace, notamment ses dispositions concernant la notification préalable, l'observation et les inspections internationales des activités militaires conventionnelles. D'autres mesures propres à accroître la sécurité et la confiance en Europe doivent être négociées. De plus, à l'intérieur du même grand cadre institutionnel, les membres des deux alliances sont sur le point d'entamer des négociations visant l'équilibre des armements classiques à des niveaux inférieurs en Europe.

Une telle évolution a exigé beaucoup de temps et de patience. Il y a eu des échecs, et de nombreux obstacles demeurent. Mais le Gouvernement du Canada croit fermement que seule une négociation progressive et minutieuse, comme celle qui a commencé à porter fruit dans le contexte des relations Est-Ouest, peut amener des progrès réels et durables dans le contrôle des armements et le désarmement.

Il est particulièrement agréable pour le Gouvernement du Canada, de constater que la communauté internationale semble reconnaître à nouveau l'efficacité du rôle que peut jouer l'ONU dans la cause de la paix, de la sécurité et du désarmement. Qu'il suffise de mentionner le travail qu'elle a effectué récemment pour faciliter le règlement de conflits régionaux et enquêter sur de

présumées violations de traités internationaux. L'attribution du Prix Nobel de la paix aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies, qui arrive à point nommé, est symbolique de ce nouvel état d'esprit. Les Canadiens en ont éprouvé un sentiment de fierté particulier, car plus de 80 000 citoyens de notre pays ont servi dans les contingents de maintien de la paix des Nations Unies, et 78 d'entre eux y ont laissé leur vie. Comme l'a signalé récemment le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, le très honorable Joe Clark, la participation du Canada à chaque initiative de maintien de la paix de l'ONU « n'a été possible que grâce à l'adhésion résolue du peuple canadien aux idéaux et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies ».

On ne peut par conséquent mettre en doute l'engagement du Canada à l'égard des principes et objectifs de cette organisation. Tous les gouvernements du Canada, sans exception, ont recommandé que le système de l'ONU soit renforcé et que les États membres en tirent parti efficacement. Nous sommes heureux que d'autres membres semblent redécouvrir le rôle important et constructif que peuvent jouer les Nations Unies. En particulier, je tiens à souligner l'appui qu'a dispensé l'URSS au Canada pour l'épauler dans son travail de maintien de la paix en Iran et en Iraq. Ce geste, parmi d'autres, témoigne d'une nouvelle attitude de l'Union soviétique à l'égard des Nations Unies, et il y a lieu de s'en réjouir.

Le Canada a toujours envisagé dans un esprit positif les propositions visant le renforcement des mécanismes de l'ONU et l'amélioration de ses façons de procéder, précisément parce qu'il croit fermement à la prépondérance de son rôle pour la paix et la sécurité. Nous allons continuer à œuvrer en ce sens. C'est pourtant le même intérêt pour la viabilité de l'ONU qui nous a incités à la prudence lorsqu'il était demandé de réaménager en profondeur les structures existantes ou de mettre sur pied des institutions supplémentaires ou parallèles.

Le Canada est d'avis que la Charte des Nations Unies demeure entièrement valide et n'a aucun besoin d'être réécrite. Nous ne voyons pas non plus l'utilité d'une révision majeure de nos structures institutionnelles; pas plus que nous ne voyons pourquoi il faudrait choisir parmi les principes qui sous-

tendent actuellement les institutions de l'ONU afin de réorienter complètement notre démarche. Ce dont nous avons besoin, c'est d'une détermination et d'une volonté politique soutenue afin de tirer le meilleur parti possible des mécanismes déjà en place. Cela s'applique a fortiori dans les domaines de la paix, de la sécurité et du contrôle des armements.

Il faut bien admettre qu'en matière de désarmement, le dossier récent de l'ONU, et en particulier de cette commission, n'a rien de reluisant. Certes, des progrès notables ont été réalisés. Entre autres, les séries de principes communs élaborées par la Commission du désarmement au sujet de la vérification et des mesures propres à accroître la confiance, sont des éléments solides. Mais, dans l'ensemble, il n'y a pas de quoi pavoiser. À la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement, il n'y a pas eu de consensus sur le document final. Au sein de la Première commission, il y a eu ces dernières années une prolifération de résolutions et une dispersion générale des efforts.

On pourrait faire valoir que cette situation n'est qu'une illustration du rôle de sismographe politique du présent forum, et qu'elle traduit fidèlement la diversité et les désaccords inévitables de la communauté internationale lorsqu'il faut traiter de questions difficiles et délicates comme la paix, la sécurité ou le contrôle des armements et le désarmement. Bien entendu, il s'agit là d'une fonction légitime et nécessaire de ce forum. Aucun des participants qui se trouve ici ne devrait se sentir gêné d'exprimer avec franchise et vigueur les vues et les intérêts de son gouvernement.

Toutefois, nous ne sommes pas ici seulement pour prendre acte des positions nationales. Si nous voulons exercer une influence réelle, si nous voulons contribuer à la conciliation d'opinions divergentes et à l'établissement de priorités pour un effort international concerté, nous devons aussi chercher des terrains d'entente. Sur le plan concret, cela signifie que nous devons essayer de réduire le nombre des résolutions; nous devons nous efforcer d'adopter par consensus autant de résolutions que possible; et nous devons faire preuve d'esprit critique et de réalisme avant d'engager d'autres instances à prendre des mesures ou des initiatives particulières. C'est à ces conditions seulement que nous pouvons espérer raisonnable-

ment exercer une certaine influence sur les délibérations et les négociations qui ont cours ailleurs, notamment à la Conférence sur le désarmement.

J'ai donné un aperçu de la façon dont nous entendons aborder les délibérations cette année au sein de la présente commission. J'aimerais maintenant ajouter quelques remarques sur les sujets et dossiers auxquels ma délégation accordera une attention prioritaire.

À peu près tout le monde reconnaît aujourd'hui qu'une vérification efficace est un élément essentiel du processus de désarmement et de limitation des armements. Sur le plan concret, ce consensus s'est traduit par la série de principes de vérification adoptés aux deux dernières sessions de la Commission du désarmement de l'ONU. Le Canada espère que la présente Assemblée générale souscrira sans réserve à ces principes. En outre, le Gouvernement du Canada est convaincu que les Nations Unies peuvent contribuer grandement à promouvoir et à faciliter une vérification efficace. Nous avons donc examiné de près, et dans un esprit positif, différentes propositions concernant le rôle de l'ONU à ce chapitre. Nous avons eu des consultations étroites avec les gouvernements qui les ont présentées. Nous voulons surtout que l'ONU puisse assumer un rôle approprié de vérification qui renforcera le processus de limitation des armements et du désarmement, en facilitant la conclusion et la mise en œuvre d'accords pertinents, et qui rehaussera l'autorité et la crédibilité du système des Nations Unies. Après mûre réflexion, nous pensons que la prochaine étape devrait consister en une étude d'experts sous l'autorité du Secrétaire général. En collaboration étroite avec plusieurs autres délégations, le Canada parrainera donc une résolution visant une telle étude, tout en souscrivant aux principes convenus à la Commission du désarmement.

En ce moment, le monde est peut-être plus sensibilisé que jamais au caractère odieux des armes chimiques. Nous pourrions nous féliciter de cette sensibilisation nouvelle si elle n'avait pour cause l'utilisation déplorable et répétée de ces armes dans la guerre du Golfe, qui a été révélée dans les enquêtes et les rapports du Secrétaire général à ce sujet. Le Canada, comme de nombreux autres pays, s'est réjoui de l'appel du Président Reagan en vue d'une conférence visant

à redonner vie au protocole de Genève de 1925 interdisant l'utilisation des armes chimiques, ainsi que de l'offre du Président Mitterrand d'accueillir une telle conférence. Il apparaît donc urgent de convenir aussi rapidement que possible d'une interdiction totale et vérifiable des armes chimiques à l'échelle planétaire, selon les modalités négociées actuellement à la Conférence sur le désarmement.

Pour beaucoup, dont le Gouvernement du Canada, il peut sembler que ces négociations avancent à pas de tortue. Mais, à notre avis, ce n'est pas faute de bonne volonté et d'efforts sérieux de la part des participants. C'est plutôt que des questions techniques et juridiques vraiment complexes sont en jeu, notamment les différents aspects des dispositions de vérification. La délégation canadienne travaillera en étroite collaboration avec celle de la Pologne afin que notre commission fasse valoir à nouveau par consensus l'urgence de mener à terme les négociations sur l'interdiction vérifiable des armes chimiques à l'échelle planétaire.

La conclusion d'un accord visant l'interdiction complète des essais nucléaires a longtemps été, et demeure, un objectif fondamental du Canada. Nous sommes heureux des résultats obtenus à cet égard par les États-Unis et l'URSS, et nous les encourageons à progresser énergiquement dans cette voie. Avec d'autres délégations, nous coparrainerons de nouveau une résolution préconisant la réalisation de cet objectif le plus tôt possible.

La délégation canadienne accordera en outre une attention particulière à d'autres questions que nous considérons comme prioritaires, entre autres la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, qui fait l'objet de discussions suivies depuis 1985 à la Conférence sur le désarmement. Le Canada a contribué de façon notable à ces discussions, qui selon nous ont aidé à clarifier les différents enjeux. Nous n'avons pas l'intention d'interrompre nos efforts de ce côté. Il est évident que les négociations des États-Unis et de l'URSS à cet égard revêtent une importance cruciale et devraient être encouragées. Et il est d'une importance critique que les traités existants, y compris le Traité ABM (missiles antibalistiques), continuent d'être respectés à la lettre. Il est clair également qu'il s'agit-là d'un sujet de préoccupation légitime sur le plan multi-

latéral, et que les décisions quant à la nécessité de mesures légales additionnelles sont d'un grand intérêt à l'échelle internationale.

Pendant plus de trois décennies, les questions liées aux armements nucléaires ont occupé l'essentiel de l'ordre du jour du désarmement et de la limitation des armements. Cette préoccupation dominante ressort nettement du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Pareille attention était certes justifiée, et il faut poursuivre inlassablement les efforts en vue de réduire la dépendance à l'égard des armes nucléaires.

Toutefois, les armes classiques ont coûté la vie à des dizaines de millions de personnes. Qui plus est, les percées technologiques multiplient les capacités de destruction des armes non nucléaires ainsi que les coûts de leur développement et de leur production. N'est-il pas tragique que des pays ayant des besoins économiques et sociaux pressants se sentent obligés d'utiliser les ressources nécessaires à ces besoins pour acquérir des quantités massives de tels armements? La délégation canadienne est donc impatiente d'engager avec les autres délégations un dialogue serein et constructif sur la meilleure façon de soumettre à régulation efficace la course aux armes conventionnelles, dans son aspect à la fois quantitatif et qualitatif. Deux pôles sous-tendent ce projet : d'une part, comment réduire le sentiment d'insécurité qui pousse des États à s'en remettre de plus en plus aux armements pour leur sécurité, d'autre part, comment soumettre à un contrôle plus efficace les progrès technologiques liés aux armements ?

J'ai fait au début de mon intervention quelques réflexions sur la nature ambivalente de l'espoir dans les affaires humaines. L'espoir, s'il peut être trompé, n'en demeure pas moins un élément essentiel de toute réalisation humaine. D'après notre perception de la présente situation, il y a un peu plus d'espoir dans l'air que ce à quoi nous avons été habitués récemment. Nous devons nous en servir, nous devons le consolider, tout en agissant avec précaution. Le but ultime est d'enchâsser la paix dans nos institutions et nos coutumes. Et les Nations Unies doivent être le premier forum de cette démarche collective. Sachons l'utiliser judicieusement. » □

Publications récentes du ministère des Affaires extérieures

1. Communiqué n° 202

« Le Désarmement et la Sécurité Internationale : Douglas Roche élu à la présidence d'une commission des Nations Unies », le 20 septembre 1988.

2. Communiqué n° 208

« Initiative des États-Unis visant à renforcer les mesures internationales interdisant l'usage des armes chimiques », le 26 septembre 1988.

3. Communiqué n° 214

« M. Clark fait part de la réaction du Canada à l'attribution du Prix Nobel de la paix pour 1988 aux forces de maintien de la paix des Nations Unies », le 29 septembre 1988.

4. Allocution du très honorable Brian Mulroney, premier ministre du Canada, devant l'Assemblée générale de l'ONU, New York, États-Unis, le 29 septembre 1988.

5. Discours 88/50 « La souveraineté dans un monde interdépendant ». Notes pour une allocution du très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à l'Université Carleton, Ottawa, le 18 octobre 1988.

6. Communiqué n° 227

Nomination au Conseil d'administration de l'Institut canadien pour la paix et la sécurité mondiale, le 21 octobre 1988.

7. Communiqué n° 241

(Gouvernement du Canada) Publication par les pays membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord d'un document intitulé « Forces classiques en Europe : les faits », le 25 novembre 1988.

8. Communiqué n° 001

« Joe Clark dirige la délégation canadienne à la conférence de Paris sur les armes chimiques », le 3 janvier 1989.

Toutes les publications sus-mentionnées sont disponibles gratuitement auprès du Rédacteur. □

Résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements (DCA) et à la sécurité internationale adoptées au cours de la 43^e session de l'AGNU

Les résolutions marquées d'un astérisque ont été coparrainées par le Canada.
Les pays entre parenthèses sont les auteurs de projets de résolution.

| NUMÉRO DE LA RÉSOLUTION | RÉSOLUTIONS appuyées par le Canada | VOTE (Oui/Non/Abstention) |
|---------------------------------|---|------------------------------|
| (* = coparrainée par le Canada) | | |
| 43/23 (Brésil) | Zone de paix et de coopération dans le sud de l'Atlantique | 144-1-7 |
| 43/62 (Mexique) | Traité de Tlatelolco | 149-0-5 |
| 43/64 (Australie)* | Urgence de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires | 146-2-6 |
| 43/65 (Égypte) | Zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient | CONSENSUS |
| 43/66 (Pakistan) | Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud | 116-3-34 |
| 43/67 (Suède) | Emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination | CONSENSUS |
| 43/69 (Pakistan) | Garantie des États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires | 152-0-3 |
| 43/70 (Sri Lanka) | Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique | 154-1-0 |
| 43/71 (Tanzanie) | Dénucléarisation de l'Afrique. (a) Mise en oeuvre de la Déclaration | 151-0-4 |
| 43/72 (Biélorussie) | Interdiction de la conception de nouveaux types d'armes de destruction massive | 152-0-2 |
| 43/73 (Roumanie) | Réduction des budgets militaires | CONSENSUS |
| 43/74A (Australie)* | Protocole de Genève de 1925 et Convention sur les armes chimiques | CONSENSUS |
| 43/74B (Autriche)* | Deuxième Conférence d'examen de la Convention sur les armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines | CONSENSUS |
| 43/74C (Pologne)* | Armes chimiques et bactériologiques | CONSENSUS |
| 43/75A (Zimbabwe) | Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires | 141-0-12 |
| 45/75B (Zimbabwe) | Relations entre le désarmement et le développement | CONSENSUS |
| 43/75C (R.-U.) | Stockage d'armes radiologiques | CONSENSUS |
| 43/75D (Danemark) | Désarmement classique | CONSENSUS |
| 43/75E (Chine) | Désarmement nucléaire | CONSENSUS |
| 43/75F (Chine) | Désarmement classique | CONSENSUS |
| 43/75G (R.-U.)* | Informations objectives sur les questions militaires | 130-0-10 |
| 43/75(I) (Colombie)* | Transferts internationaux d'armes | 110-1-38 |
| 43/75K (Canada)* | Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement | 144-1-7 |
| 43/75L (Suède) | Armements navals | 152-1-1 |
| 43/75M (Norvège)* | Traité concernant le fond des mers et des océans ainsi que leur sous-sol | CONSENSUS |
| 43/75N (Suède) | Étude d'ensemble des Nations Unies sur les armes nucléaires | 141-1-9 |
| 43/75(O) (R.-U.)* | Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires | 103-0-46 |
| 43/75P (France)* | Mesures de confiance et de sécurité et désarmement classique en Europe | CONSENSUS |
| 43/75Q (Nigeria) | Interdiction de déverser des déchets radioactifs à des fins hostiles | 129-1-10 |
| 43/75R (Cameroun)* | Examen du rôle de l'ONU dans le domaine du désarmement | CONSENSUS |
| 43/75S (Pérou) | Désarmement classique à l'échelle régionale | 125-0-23 |
| 43/76D (Tanzanie) | Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique | CONSENSUS |
| 43/76F (Nigeria) | Programme de bourses d'études des Nations Unies pour le désarmement | CONSENSUS |
| 43/76G (Népal) | Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie | CONSENSUS |
| 43/76H (Pérou) | Centre régional de l'ONU pour la paix et le désarmement en Amérique latine | CONSENSUS |
| 43/77B (Yougoslavie) | Centre régional de l'ONU pour la paix et le désarmement en Amérique latine | 152-0-2 |
| 43/78A (Bahamas)* | Troisième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement | CONSENSUS |
| 43/78D (Mexique) | Rapport de la Commission du désarmement | 145-0-9 |
| 43/78G (Mongolie) | Effets climatiques de la guerre nucléaire | CONSENSUS |
| 43/78H (RFA)* | Semaine du désarmement | CONSENSUS |
| 43/78(i) (Pays-Bas)* | Lignes directrices relatives aux mesures de confiance | 96-0-53 |
| 43/78J (Roumanie) | Rapport de la Conférence sur le désarmement | 143-1-9 |
| 43/78K (Mexique) | Conséquences économiques et sociales de la course aux armements | CONSENSUS |
| 43/78L (Nigeria) | Programme global de désarmement | CONSENSUS |
| 43/79 (Sri Lanka) | Examen de la possibilité de proclamer la décennie commençant en 1990 la Troisième décennie du désarmement | CONSENSUS |
| 43/81A (É.-U.)* | Déclaration faisant de l'Océan Indien une zone de paix | CONSENSUS |
| 43/81B (Suède)* | Observation des accords de limitation des armements et de désarmement | CONSENSUS |
| 43/82 (R.-U.)* | Étude du rôle de l'ONU dans le domaine de la vérification | 150-1-0 |
| 43/83 (Trinidad) | IV ^e Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires | 137-0-11 |
| 43/85 (Malte) | Responsabilité concernant les transferts d'armes illégaux | CONSENSUS |
| 43/86 (Cameroun) | Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée | CONSENSUS |
| 43/90 (URSS) | Renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales | CONSENSUS |
| | Système global de paix et de sécurité internationales | 97-3-45 |
| REMARQUE: | En plus de ce qui précède, la résolution suivante a également été adoptée: | |
| 43/422 (Tchécoslovaquie) | Contribution des institutions spécialisées et des autres organismes et programmes des Nations Unies à la cause de la limitation des armements et du désarmement | CONSENSUS |

| NUMÉRO DE LA RÉSOLUTION | RÉSOLUTIONS appuyées par le Canada | VOTE (Oui/Non/Abstention) |
|--|--|------------------------------|
| (* = coparrainée par le Canada) | | |
| RÉSOLUTIONS AUXQUELLES LE CANADA A FAIT OPPOSITION — 5 | | |
| 43/68 (Bulgarie) | Renforcement de la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace d'armes nucléaires | 117-17-16 |
| 43/76B (Mexique) | Gel des armements nucléaires | 135-12-3 |
| 43/76E (Inde) | Convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires | 133-17-4 |
| 43/78B (RDA) | Non-utilisation d'armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire | 126-17-6 |
| 43/78E (Argentine) | Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire | 135-13-5 |
| ABSTENTIONS DU CANADA — 17 | | |
| 43/22 (Costa Rica) | Droit des peuples à la paix | 118-0-29 |
| 43/63A (Mexique) | Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires | 136-4-13 |
| 43/63B (Mexique) | Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires | 127-3-21 |
| 43/71 (Tanzanie) | Dénucléarisation de l'Afrique (b) Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud | 138-4-12 |
| 43/75H (Ukraine) | Mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale en matière de désarmement | 131-2-20 |
| 43/75J (Iraq) | Stockage d'armes radiologiques | 116-2-29 |
| 43/75T (Tanzanie) | Déversement de déchets radioactifs | 141-0-13 |
| 43/76A (Chypre) | Désarmement et sécurité internationale | 129-1-21 |
| 43/76C (Mexique) | Campagne mondiale pour le désarmement | 144-0-10 |
| 43/77A (Inde) | Les progrès scientifiques et techniques et leurs incidences | 129-7-14 |
| 43/78C (Tchécoslovaquie) | Coopération internationale sur le désarmement | 136-1-13 |
| 43/78F (Argentine) | Prévention d'une guerre nucléaire | 136-3-14 |
| 43/78M (Yougoslavie) | Rapport de la Conférence sur le désarmement | 136-3-14 |
| 43/80 (Jordanie) | Armements nucléaires israéliens | 99-2-51 |
| 43/87 (RDA) | Nécessité d'un dialogue politique pragmatique pour améliorer la situation internationale | 127-1-24 |
| 43/88 (Pologne) | Dixième anniversaire de la Déclaration sur la préparation des sociétés à vivre dans la paix | 128-0-24 |
| 43/89 (Yougoslavie) | Examen de la mise en œuvre de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité | 128-1-22 |

Le public canadien en faveur du rôle du Canada au sein de l'OTAN

L'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales a récemment publié les résultats d'un sondage d'opinion. Les plus intéressants sont les suivants :

- Les Canadiens, comme les Britanniques et les Allemands de l'Ouest auxquels des questions analogues ont été posées, ne voient plus dans l'Union soviétique la menace suprême pour la paix mondiale; la plupart attribuent ce rôle à la course aux armements, à la prolifération des armes nucléaires et aux conflits régionaux non européens.
- Quarante pour cent des personnes interrogées rejettent l'idée de réduire le rôle du Canada dans l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord; cependant, 33 % seulement sont d'accord avec l'un des principes fondamentaux de la stratégie de l'OTAN, à savoir que l'Alliance devrait avoir recours la première aux armes nucléaires si elle se voyait en

passer de perdre une guerre conventionnelle en Europe.

- Questionnés sur ce qui pourrait constituer la meilleure raison d'accroître les forces de défense, près des trois quarts des répondants ont indiqué que le fait de mieux protéger notre territoire et notre souveraineté serait la meilleure des justifications. Vingt-cinq pour cent ont désigné l'accroissement de notre influence au sein de l'OTAN ou la contribution à la défense des pays occidentaux comme étant les meilleures raisons.
- Quarante pour cent des personnes interrogées estiment que le Canada devrait dépenser davantage pour la défense; un tiers d'entre elles conviennent que les impôts devraient être augmentés à cette fin.
- Cinquante-cinq pour cent de l'échantillon approuvent ou approuvent fermement le projet gouvernemental d'achat de sous-marins nucléaires.

Le sondage national d'opinion a été commandé et financé par l'Institut canadien pour la paix et la sécurité internationales, et il a été conçu par Don Munton et le personnel de l'Institut. Le sondage comportait 51 questions en tout, et il a été mené en juin et juillet 1988 par le *Longwoods Research Group*; il portait sur un échantillon national constitué au hasard de façon à être représentatif des ménages canadiens; le bassin dressé par *Market Facts Ltd.* comptait 30 000 ménages. En tout, 1 005 personnes ont répondu au questionnaire qui avait été envoyé par courrier en anglais et en français. Le taux de réponse a atteint 63 p. 100. (Dans le cas des échantillons de cette taille, la marge d'erreur est d'environ 3 p. 100, 95 fois sur 100. Sur les 1 005 répondants en 1988, 563 avaient également participé au sondage de 1987.) ■

Des membres du Groupe consultatif assistent à des réunions de la Première commission

Dix membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements ont participé à un programme d'orientation à la Première commission de l'Assemblée générale du 6 au 12 novembre 1988. C'est la troisième année de mise en œuvre de ce programme par les Affaires extérieures. Son but est de permettre à des membres intéressés et engagés du Groupe consultatif de participer davantage et de connaître plus à fond les multiples aspects des efforts déployés par le Canada aux Nations Unies sur le plan du contrôle des armements et de désarmement et en particulier en ce qui a trait aux travaux de la Première commission qui s'occupe des affaires internationales et de la sécurité.

Le programme avait donc un double objectif : premièrement, aider à la formation et à la diffusion d'information chez ceux qui participent directement au programme et, d'une façon indirecte, parmi les organisations et communautés que représentent les membres associés; deuxièmement, renforcer le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements.

Les participants ont pu recevoir des renseignements sur les activités de contrôle des armements et de désarmement de la Mission permanente du Canada et sur les procédures de la Première commission. Ils ont rencontré séparément les représentants aux Nations Unies de la Roumanie, de l'URSS, des États-Unis, des Pays-Bas et de Singapour, ainsi que divers hauts fonctionnaires du Secrétariat des Nations Unies. Ils ont assisté en outre à plusieurs réunions de la Première commission, afin de voir par eux-mêmes comment sont menées les délibérations de ce forum. Les membres du groupe ont pu écouter les interventions et observer le processus électoral. Ils ont également eu l'occasion d'assister à des séances de l'Assemblée générale et de rencontrer des représentants non gouvernementaux.

Au cours de la semaine, certains participants ont été frappés par les processus complexes et interminables de la Première commission, et par le rôle important que le Canada paraissait jouer dans le contrôle des armements et le désarmement. □



M. Doug Ross, M. John Benesh, M^{me} Carol Dixon, M^{me} Shannon Selin, M. Nick Parker, M^{me} Annie Bourret, M. Paul Bennett (Ministère des Affaires extérieures), M^{me} Leyla Raphaël, l'ambassadeur Douglas Roche, M^{me} Trudy Govier, M^{me} Janis Alton et M. Paul Buteux.

Consultations bilatérales sur le contrôle des armements et le désarmement depuis septembre 1988

Conformément aux objectifs du gouvernement canadien en matière de contrôle des armements et de désarmement tels qu'exposés dans le discours prononcé par le premier ministre Mulroney devant le Groupe consultatif des questions relatives au contrôle des armements et au désarmement le 31 octobre 1985, le Canada procède à des consultations annuelles et occasionnelles avec divers pays au niveau des hauts fonctionnaires. Voici une liste des consultations auxquelles le Canada a procédé récemment :

| DATE | PAYS | LIEU |
|------------------------|-------------------------------|------------|
| 21 septembre 1988 | États-Unis d'Amérique | Washington |
| 14 novembre 1988 | Tchécoslovaquie | Prague |
| 17 et 18 novembre 1988 | RFA | Bonn |
| 21 janvier 1989 | Japon | Tokyo |
| 24 et 25 janvier 1989 | République populaire de Chine | Pékin |

Attribution du Prix Nobel de la paix pour 1988 aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies

À l'annonce de l'attribution du Prix Nobel de la paix pour 1988, le Secrétaire d'État aux Affaires extérieures a fait la déclaration suivante :

« Tous les Canadiens se réjouiront et éprouveront un sentiment de fierté en apprenant que le Comité Nobel a décidé de décerner son Prix pour 1988 aux Forces de maintien de la paix des Nations Unies.

Aucun pays n'a apporté à ces Forces un appui plus constant et plus ferme que ne l'a fait le Canada; il faut d'ailleurs se souvenir que le maintien de la paix tel que nous le connaissons aujourd'hui tire son origine d'une initiative canadienne qui remonte à plus de trente (30) ans. Depuis cette date, le Canada a pris part à toutes les missions de maintien de la paix, ce dont ne peut se targuer aucun autre État membre de l'ONU.



Le cpl Jeff Docksey, représentant du Canada lors de la présentation du Prix Nobel de la paix, en compagnie d'un soldat et du général Vadset de l'armée norvégienne, devant l'Université d'Oslo où a eu lieu la présentation.

Photo: Quartier général de la Défense de Norvège.

Cela n'a été possible que grâce à l'adhésion résolue du peuple canadien aux idéaux et aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Cette distinction prendra une signification particulière pour les 80 000 et plus Canadiens qui, au cours des trois dernières décennies, ont servi au sein des Forces de maintien de la paix de l'ONU, dans presque tous les coins du globe. Au moment présent, des Canadiens continuent à assumer cette mission de gardiens de la paix en plusieurs points névralgiques, notamment la région irano-iraquienne, Chypre, le Moyen-Orient et la zone Afghanistan-Pakistan.

Le Prix décerné aujourd'hui rend hommage à la précieuse contribution que ces hommes et ces femmes ont courageusement apportée à la cause de la paix. » □

L'OTAN publie un document statistique sur les forces classiques en Europe

Le 25 novembre 1988, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre de la Défense nationale, l'honorable Perrin Beatty, ont autorisé la diffusion au Canada d'une analyse statistique réalisée collectivement par les États membres de l'Alliance de l'Atlantique Nord concernant la situation en Europe des forces armées des pays tant de l'Alliance de l'Atlantique Nord que de l'Organisation du Traité de Varsovie. Ce document a également été rendu public à la Réunion complémentaire à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), à Vienne, et au siège de l'OTAN à Bruxelles.

Intitulée « Forces classiques en Europe : les faits », cette analyse met clairement en évidence, à l'égard des systèmes d'armes classiques en Europe, un déséquilibre qui donne aux pays de l'Est la capacité de lancer des attaques-surprises et des offensives de grande envergure. Ce déséquilibre, que les chefs d'État et de gouvernement des pays membres du Conseil de l'Atlantique Nord ont fait ressortir à Bruxelles



Le Premier ministre Mulroney et l'honorable Perrin Beatty lors d'une réunion de l'OTAN.

en mars 1988, rend d'autant plus urgente la nécessité d'amorcer de nouvelles négociations sur le contrôle des armes classiques dans le cadre de la CSCE.

Il faut espérer que cet acte de transparence militaire de la part des membres

de l'Alliance de l'Atlantique Nord incitera les pays de l'Organisation du Traité de Varsovie à fournir eux aussi des chiffres sur leurs propres forces. Ce serait un geste positif qui pourrait faciliter l'amorce de nouvelles négociations auxquelles le Canada a l'intention de participer activement. □

Un atelier sur la vérification organisé par des ONG européennes

Un atelier sans précédent, portant sur la vérification des réductions d'armements nucléaires et conventionnels, s'est tenu à Londres du 30 novembre au 2 décembre derniers. Organisé sous les auspices de l'Institut de recherches sur la paix de Francfort par des organisations non gouvernementales (ONG) européennes, il réunissait plus de 100 spécialistes venus d'une douzaine de pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Les discussions, d'ordre essentiellement technique, ont porté sur des sujets très divers, allant des enseignements tirés à ce jour de la mise en œuvre des mesures de vérification prévues par le Traité FNI aux problèmes susceptibles de se poser au cours de l'élaboration d'un accord significatif sur les armements conventionnels en Europe. L'atelier, qui s'est prolongé sur trois jours, était présidé conjointement par M. Jurgen Altmann, de l'Institut de recherches sur la paix de Francfort, et M. Tom Kibble, du Blackett Laboratory de l'Imperial College à Londres.

Deux Canadiens avaient été invités à prendre la parole sur des sujets intéressants particulièrement le Canada. Le Colonel B.A. Goetze, qui fait partie de la délégation canadienne au Conseil de l'Atlantique Nord, a présenté une rétrospective des négociations menées à ce jour sur les armements conventionnels en Europe en s'appuyant sur sa propre expérience. Le Colonel Goetze vient d'achever des études de doctorat sur les questions liées au contrôle des armements en Europe. De son côté, M. F.R. Cleminson, du ministère des Affaires extérieures, s'est livré à une analyse préliminaire des méthodes susceptibles de figurer dans un modèle de vérification conçu pour répondre aux exigences d'un nouveau mandat de négociation. Les 35 États faisant partie de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe ont fini par s'entendre sur ce nouveau mandat dans le cadre de la réunion complémentaire qui avait lieu à Vienne en janvier 1989.

Un grand nombre de spécialistes en matière de contrôle des armements, venus de l'Est comme de l'Ouest, ont eu l'occasion d'exposer des points de vue très divers. Pour bon nombre des participants, l'aspect le plus remarquable de l'atelier est qu'il aura permis de discuter sans acrimonie d'une vaste gamme de questions importantes. Cette bonne entente manifeste peut être attribuée en

grande partie à la nouvelle attitude des Soviétiques, qui correspond désormais dans les grandes lignes à celle des Occidentaux, face aux négociations sur le contrôle des armements en général et à la vérification en particulier. Mais, quoi qu'il en soit de la glasnost, c'est à la table des négociations qu'il faudra passer des paroles aux actes.

Les organisateurs de l'atelier ont tout lieu de se féliciter. Ils ont su réunir des représentants de gouvernements, d'ONG

et d'entreprises privées de l'Est et de l'Ouest dans un dialogue commun d'où étaient absents les effets de scène et les idées préconçues qui marquent parfois ce genre de rencontres. Lorsqu'ils auront été publiés, les résultats de l'atelier contribueront à mieux faire comprendre ce que signifie une vérification efficace. L'atelier lui-même démontre de façon exemplaire le rôle précieux que peuvent jouer les ONG dans le processus global de contrôle des armements et de désarmement. □

Allocution de M. Clark à la CSCE

Voici des extraits du discours prononcé par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, lors de la clôture de la réunion complémentaire de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, à Vienne en Autriche, le 19 janvier 1989.

«... Dès les débuts de la Réunion de Vienne, le Canada a soulevé la question fondamentale de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de la CSCE. De façon franche, mais factuelle et équitable, nous avons attiré l'attention sur les manquements, parce que nous étions convaincus que, si les engagements déjà pris n'étaient pas mieux respectés ou qu'on ne se montrait pas déterminés à améliorer la situation, les nouvelles promesses que nous pourrions formuler risqueraient de rester sans suite. Loin d'être renforcée, la confiance s'en trouverait érodée.

Nous croyions fermement que la Réunion devait faire des progrès réels dans le vaste domaine des questions couvertes par l'Acte final d'Helsinki. Le Canada a participé activement aux travaux menés dans chacune des trois corbeilles en parrainant ou en appuyant les mesures qui touchaient les questions les plus épineuses. Nous avons poursuivi ces objectifs patiemment, dans un esprit constructif, et parfois même avec opiniâtreté. Nous étions convaincus que nous mériterions d'être jugés sévèrement par les générations futures si nous ne réussissions pas à tirer le maximum de la Réunion. Cet objectif était partagé par le gouvernement canadien et par les organisations non gouvernementales, ici

même et au pays, avec lesquelles nous avons pu collaborer de façon fort constructive.

Petit à petit, et au prix de durs marchandages, le Document de clôture de la Réunion a commencé à prendre forme. Nous avons examiné ouvertement et débattu en détail des sujets qui, s'ils avaient été introduits plus tôt dans une instance de la CSCE, auraient été qualifiés de « prétextes à l'affrontement » ou encore d'« ingérence dans les affaires intérieures ». Nous nous rendions progressivement compte que l'occasion qui s'offrait à nous était encore plus prometteuse que nous ne l'avions espéré, pour peu que nous eussions la volonté et la patience nécessaires pour l'exploiter au maximum.

Nos efforts ont maintenant été couronnés de succès. Le Document de clôture de Vienne est une étape tout aussi marquante qu'opportune dans les relations Est-Ouest et dans l'évolution de l'Europe. Il reflète les changements survenus récemment et les renforce. Il fait avancer de façon significative tous les dossiers couverts par l'Acte final. Le Canada est fier d'avoir contribué à la formulation de certains de ses éléments-clés.

Lorsque la Réunion de Vienne s'est ouverte, la Conférence de Stockholm avait tout juste auparavant réussi à convenir d'un ensemble de mesures de confiance et de sécurité d'une grande portée politique et militaire. Mais nous ne savions pas à l'époque quelle serait l'efficacité de ces mesures dans la pratique. Il est encourageant de constater que depuis 1986 les parties se conforment de plus en plus à l'esprit et à la lettre du document de Stockholm. Nous

avons maintenant la confiance voulue pour croire que nous pouvons accroître davantage encore la transparence et la prévisibilité des activités militaires. Nous souscrivons sans réserve à l'ouverture de négociations sur les mesures de confiance et de sécurité, qui viennent étoffer les travaux de la Conférence de Stockholm.

Nous avons également la confiance voulue pour nous lancer dans des négociations ambitieuses sur les forces conventionnelles elles-mêmes, qui se tiendront dans le cadre de la CSCE mais seront autonomes — une condition que nous considérons essentielle à leur efficacité. La tâche ne sera pas facile. . .

Avant de poursuivre, je voudrais dire quelques mots au sujet d'un processus qui prendra fin avant que ne s'ouvrent les négociations sur la limitation des armements conventionnels. Les entretiens sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces ont fait œuvre de pionnier en cherchant à parvenir à des mesures de limitation des armements conventionnels dans une région cruciale de l'Europe. L'expérience tirée des succès et des échecs durant les nombreuses années qu'ont duré ces entretiens sera utilement mise à contribution dans les nouvelles négociations.

Le Canada attache une très grande importance à d'autres éléments spécifiques du Document de clôture. Ainsi, nous avons obtenu des engagements fermes qui amélioreront les conditions dans lesquelles les hommes d'affaires et les entrepreneurs pourront apporter leur contribution indispensable à la coopération économique. Nous avons raffiné notre engagement à promouvoir les contacts entre hommes d'affaires, acheteurs potentiels et utilisateurs finals, et à publier de l'information et des statistiques économiques utiles, détaillées et à jour. Ces mesures consolideront la dimension économique de notre coopération et de notre interdépendance croissante. La conférence sur la coopération économique, qui ralliera la participation d'hommes d'affaires et d'experts, sera un premier pas important dans ce processus. . .

Nous sommes encouragés par le fait que l'importance de la protection de l'environnement a été reconnue. Outre les engagements spécifiques sur la pollution de l'air et de l'eau, les déchets dangereux, la sécurité nucléaire et d'autres mesures que le Canada appuie, nous souscrivons au message essentiel du Document, selon lequel l'environne-

ment de l'Europe et de la planète est un patrimoine commun dans lequel les gens eux-mêmes ont un enjeu vital et un rôle critique à jouer. Les gouvernements doivent coopérer à sa protection. Mais c'est d'abord et avant tout au dévouement et au sacrifice de citoyens engagés que tient le succès ultime de cette entreprise. . .

Dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération humanitaire, nos réalisations ont été remarquables, tout particulièrement lorsqu'on songe au chemin parcouru depuis la réunion d'experts tenue à Ottawa. Certaines d'entre elles présentent un intérêt particulier pour le Canada, notamment :

— Nous nous sommes engagés à respecter le droit de tous les citoyens de s'associer et de contribuer activement à la promotion et à la protection des droits de l'homme, et de suivre de près l'exécution des engagements pris par leur gouvernement. Nous avons convenu de n'exercer aucune discrimination à l'endroit de ceux qui se prévalent de ces droits et de veiller à ce que des voies de recours efficaces soient mises à la disposition des personnes qui soutiennent que leurs droits ont été violés. Nous avons par ailleurs reconnu le rôle des particuliers et des organisations non gouvernementales en ce qui concerne la promotion des droits de l'homme.

— Nous nous sommes engagés à assurer la liberté de religion en permettant aux communautés religieuses d'établir et d'entretenir des lieux de culte, de s'organiser conformément à leur propre structure institutionnelle, de solliciter des contributions financières, et enfin de participer au dialogue public et d'avoir des contacts avec des croyants d'autres pays. Nous avons reconnu le droit de chacun de donner et de recevoir une éducation religieuse dans la langue de son choix, et d'acquérir, de posséder et d'utiliser des publications religieuses et d'autres articles et objets religieux.

— Nous nous sommes engagés à protéger les droits de l'homme des personnes appartenant à des minorités, à promouvoir leur identité ethnique, culturelle et linguistique ainsi que leur expression culturelle, et à permettre les contacts entre ces minorités et les groupes de même ethnité dans d'autres pays.

— Nous nous sommes engagés à veiller à ce que nul ne fasse l'objet d'une arrestation, d'une détention ou d'un exil arbitraires, à améliorer le traitement des détenus et à

protéger les personnes contre toute pratique psychiatrique abusive.

— Nous avons pris l'engagement de respecter le droit de chacun à la liberté de circulation à l'intérieur de chaque État et entre les États, et nous avons expressément reconnu le droit de chacun de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays, l'exercice de ce droit ne pouvant être restreint que de façon exceptionnelle.

— Nous avons convenu de prendre un ensemble de mesures pour lever les obstacles bureaucratiques à la réunification des familles et aux voyages à caractère familial, de publier la législation et la réglementation relatives aux droits de l'homme et de garantir à chacun des voies de recours efficaces, de respecter les souhaits des requérants en ce qui concerne à la fois la durée du voyage et le pays de destination, de lever les restrictions imposées aux déplacements, de veiller à ce que les requérants n'aient pas à souffrir du fait qu'un membre de leur famille ait pu violer la réglementation applicable au contrôle des sorties, de statuer sur les demandes de voyage dans des délais stricts, et de trouver, dans un délai très court, des solutions à toutes les demandes de voyage restées en suspens à la conclusion de la Réunion de Vienne.

— Nous avons reconnu la différence qualitative entre le droit de quitter tout pays et les engagements pratiques se rapportant à la politique d'entrée.

— Nous avons franchi un grand pas dans nos démarches visant à éviter que les États invoquent des motifs de sécurité nationale pour imposer des restrictions arbitraires aux personnes désireuses d'exercer leur droit de quitter le pays. En ce qui concerne les refuzniks de longue date, il est maintenant convenu que le calcul de tout délai restrictif prendra en compte, à titre rétroactif, le temps écoulé depuis leur dernière participation à des activités touchant la sécurité nationale.

— Nous nous sommes engagés à respecter le caractère privé et l'intégrité des communications postales et téléphoniques, ainsi qu'à permettre aux gens d'écouter des émissions radiophoniques en provenance de l'étranger et de recevoir, publier et diffuser plus librement des informations de toutes sortes. Les chercheurs et les enseignants pourront avoir des contacts directs plus nombreux et un meilleur accès aux documents de recherche.

— Nous avons pris de nouvelles mesures importantes qui garantiront aux journalistes la protection de leurs droits et de meilleures conditions de travail, et qui permettront une plus large circulation de l'information et un meilleur accès aux activités culturelles.

Fruit des progrès concrets réalisés dans le domaine des droits de l'homme et en ce qui a trait aux questions de la troisième corbeille, la Conférence sur la dimension humaine nous apporte un mécanisme pour consolider l'acquis dans ces domaines. Nous sommes heureux que tous les États participants aient accepté de répondre aux demandes d'information et de tenir des consultations bilatérales afin d'examiner des situations et des cas particuliers. Nous attendons avec impatience les réunions de Paris, de Copenhague et de Moscou, qui nous permettront de poursuivre l'examen de la mise en œuvre des engagements souscrits, d'étudier des mesures nouvelles visant à étayer les progrès accomplis et de régler des situations et des cas demeurés en suspens. La Conférence et les procédures dont nous sommes convenus garantiront que les droits de l'homme, les contacts entre les personnes et les questions connexes d'ordre humanitaire demeurent au centre du processus de la CSCE et deviennent un élément permanent du paysage politique européen. . .

Je tiens à établir clairement deux points importants. Tout d'abord, en consentant à la réunion de Moscou, le Canada n'a nullement voulu signifier qu'il n'existe plus aucun problème en Union soviétique quant aux droits de l'homme et aux contacts entre les personnes. Bien au contraire, beaucoup de chemin reste à parcourir. En fait, l'URSS s'est engagée à poursuivre ses efforts au cours des deux prochaines années pour faire de l'Union soviétique une société plus ouverte et plus démocratique, régie par la règle de droit, et pour garantir les réformes en les institutionnalisant. Nous accueillons ces engagements avec satisfaction et sommes impatients de les voir réalisés.

D'autre part, je veux souligner que le consentement du Canada, qui a été donné après avoir discuté de la question avec l'Union soviétique, examiné tous les faits et évalué le bilan de ce pays en fonction de critères que nous savons importants pour les Canadiens, n'est pas simplement un geste d'accommodement ou un geste politique. Il faut plutôt y voir une expression d'espoir devant les amé-

liorations récentes, et un acte de foi quant aux nouveaux progrès qu'apportera l'avenir. . .

Le Document de clôture de Vienne comporte, en ce qui concerne les droits de l'homme et la coopération humanitaire, une multitude d'autres dispositions qui tiennent compte des intérêts divers de nos peuples. Aux yeux du Canada, elles sont toutes importantes. Ensemble, elles constituent une réalisation marquante. Dans la plupart des cas, elles sont claires et sans équivoque. Nous reconnaissons qu'il y a encore matière à amélioration, mais si elles sont pleinement appliquées par tous les États participants, les mesures dont nous sommes convenus transformeront profondément l'existence de millions de personnes et auront un impact réel sur la confiance et la sécurité en Europe. Permettez-moi à cet égard de vous citer un exemple tiré de notre propre expérience.

Le 7 décembre dernier, de nombreuses collectivités en Arménie ont été frappées par un tremblement de terre dévastateur qui a fait quelque 25 000 morts et des milliers de blessés. Il fut un temps où, confrontés à pareil désastre, l'Union soviétique et certains autres États participants auraient peut-être nié le problème et prétendu n'avoir besoin d'aucune aide. Mais pas cette fois-ci. Des quatre coins du monde, les offres d'assistance ont afflué spontanément, inspirées par un sentiment naturel de solidarité humaine. Le gouvernement du Canada a fourni son aide pour répondre aux besoins. . .

Monsieur le Président, je crois que rien ne saurait mieux confirmer les arguments que nous faisons valoir depuis de nombreuses années, à savoir : C'est dans les liens entre les personnes, qui naissent tout naturellement des expériences partagées et de la solidarité humaine, que nous trouverons la clé d'un monde pacifique. Lorsqu'on leur dit la vérité et qu'on leur permet de demeurer en contact, les peuples se rejoignent à travers les barrières et forment des liens bien plus solides que ceux que les gouvernements pourront jamais nouer. Quand on empêche les gens de voyager, de visiter les membres de leur famille, d'entretenir des contacts normaux, de pratiquer librement leur religion, de parler leur langue et de pratiquer leur culture —, on engendre la crainte, le ressentiment et l'instabilité. Lorsque tomberont les barrières artificielles et arbitrairement imposées, que les personnes, les idées et l'information

pourront circuler sans restrictions, et que la liberté ne sera plus un vain mot, alors il n'y aura pas de limite à ce que nous pourrions accomplir. . .

Dans certains pays, les gens continuent d'être punis pour avoir voulu exercer leur droit de connaître leurs droits et d'agir en conséquence, pour avoir critiqué leur gouvernement ou pour s'être livrés à des activités prétendument subversives. En fait, au moment même où nous adoptions ce Document de clôture prospectif, un État participant foulait aux pieds, à Prague, ses engagements anciens et nouveaux en se livrant à des actes de violence contre des groupes qui se prévalaient pacifiquement des droits qui leur sont reconnus par l'Acte final d'Helsinki et le Document de clôture de Vienne.

Un autre État participant — au mépris de la tradition et des procédures de la CSCE, et bien qu'ayant donné son consensus à l'ensemble du Document de clôture — a déclaré qu'il n'assumait aucun engagement quant à la mise en œuvre des dispositions qu'il jugeait « inadéquates ». En adoptant cette attitude, le gouvernement de la Roumanie semble vouloir considérer le Document de Vienne comme un éventail d'options parmi lesquelles il choisirait celles qu'il lui conviendrait d'appliquer. À l'évidence, cette interprétation est insoutenable. Nos engagements au titre de la CSCE, élaborés par voie de consensus, sont indissolubles. C'est pourquoi mon gouvernement estime que tous les États participants doivent mettre en œuvre la totalité des engagements énoncés dans le Document de clôture de Vienne, auxquels nous avons tous souscrit par consensus.

Les gouvernements de ces États devront décider au cours des prochaines années s'ils veulent s'engager dans la voie de la réforme et du renouveau ou s'accrocher à des politiques et à des méthodes non seulement déplorables, mais de toute évidence dépassées et inefficaces. Pour sa part, le Canada continuera d'encourager le changement, de critiquer les manquements et de prêcher la levée des barrières. Nous n'avons nullement le désir d'imposer notre système ou nos valeurs à quiconque, mais nous sommes convaincus que la stabilité et la sécurité ne seront assurées en Europe que lorsque tous ses citoyens connaîtront la liberté et la dignité personnelle et se sentiront à l'abri de l'exercice arbitraire du pouvoir par l'État. . . □

Subventions et contributions versées par le fonds du désarmement au cours de l'année financière 1988-1989

CONTRIBUTIONS

| | | |
|--|---|-------------------|
| 1. | Canadian University Press — Conférence annuelle sur la paix et la sécurité | 1 805 \$ |
| 2. | Université du Manitoba — Conférence des étudiants en sciences politiques | 4 500 \$ |
| 3. | Centre for International Studies, Université de Toronto — Conférence | 5 000 \$ |
| 4. | Peace Education Centre — Vancouver (Forum pour la jeunesse) | 5 000 \$ |
| 5. | M. Matthew Speier — Pour assister au <i>International Teachers for Peace Congress</i> , à Bonn | 1 300 \$ |
| 6. | M ^{me} Peggy Falkenheim — Pour assister à une conférence sur la paix et la sécurité dans la région de l'Asie et du Pacifique | 2 000 \$ |
| 7. | Voix des femmes — Pour assister à SENUUD III | 1 000 \$ |
| 8. | Groupe des 78 — Participation au comité préparatoire de SENUUD III | 1 200 \$ |
| 9. | J.A. Boutillier — Pour assister à la conférence de l'ISIS en Malaisie | 1 800 \$ |
| 10. | Fédération canadienne des femmes diplômées des universités — <i>Women Leadership and Sustainable Development Conference</i> | 2 000 \$ |
| 11. | Science for Peace — Conférences consacrées aux études sur la paix | 2 500 \$ |
| 12. | Projet Ploughshares de Calgary — Programme de diffusion | 1 000 \$ |
| 13. | Association canadienne pour les Nations Unies — Projet de la semaine du désarmement | 10 000 \$ |
| 14. | Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — Projet intitulé <i>Air Defence Initiative</i> | 13 000 \$ |
| 15. | Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement — Projet intitulé <i>Forward Maritime Strategy</i> | 8 000 \$ |
| 16. | Université de Lethbridge — Conférence <i>Beyond the INF Treaty</i> | 4 000 \$ |
| 17. | Association des politologues (Étudiants de l'Université Laval) — Conférence : Changement en URSS | 2 000 \$ |
| 18. | Hans Sinn — Pour assister à une conférence au Nicaragua | 1 400 \$ |
| 19. | Université de Calgary — Barry Cooper — Analyse sur les médias | 5 000 \$ |
| 20. | Groupe de recherche sur la paix — Bibliographie et filmographie | 20 000 \$ |
| 21. | Peggy Falkenheim — Pour assister à la conférence Pugwash à Beijing | 1 350 \$ |
| 22. | Pembina Institute for Appropriate Development — Répertoire des éducateurs canadiens sur la paix | 11 200 \$ |
| 23. | North American Model United Nations — Frais de déplacement et d'équipement pour la conférence de NAMUN | 5 000 \$ |
| 24. | Conférence mondiale des religions pour la paix/Canada — Frais de déplacement | 2 500 \$ |
| 25. | True North Strong & Free Inquiry Society — Pour assister à la conférence <i>The Arctic Choices for Peace and Security</i> | 10 000 \$ |
| 26. | Maxime Faille — Frais de déplacement pour assister à la conférence <i>International School on Disarmament and Research on Conflicts</i> | 680 \$ |
| 27. | Université du Manitoba — Pour assister à la conférence <i>Glasnot Perestroika and International Security</i> | 3 500 \$ |
| MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS | | 126 735 \$ |

SUBVENTIONS

| | | |
|---|--|-------------------|
| 1. | Fonds canadien pour la paix — SENUUD III | 2 000 \$ |
| 2. | North American Model United Nations — Toronto | 1 500 \$ |
| 3. | Albert Legault — Traduction | 7 000 \$ |
| 4. | Au-delà de la guerre — Tournée de conférences d'Alexander Nikitin et de Craig Barnes dans l'Ouest canadien | 5 680 \$ |
| 5. | NGO Committee on Disarmament, Inc. — Publication de cinq numéros pour SENUUD III | 3 000 \$ |
| 6. | Université Brock — <i>Sanity, Science and Global Responsibility Conference</i> | 5 400 \$ |
| 7. | Radio Centre-ville Saint-Louis Inc. — Émissions sur la paix et le désarmement | 4 600 \$ |
| 8. | Kornel Buczek — Vérification sismique | 4 000 \$ |
| 9. | Niagara Peace Movement — Kiosque du désarmement | 1 800 \$ |
| 10. | Campagne mondiale pour le désarmement | |
| | a) annuaire du désarmement | 25 000 \$ |
| | b) IRNUD | 25 000 \$ |
| 11. | Albert Legault — <i>43 ans d'espoir : le Canada et le désarmement 1945-1988</i> | 12 500 \$ |
| 12. | Committee on Peace Studies (Université McMaster) — Conférence : <i>Non-Violence in Violent Contexts</i> | 4 000 \$ |
| MONTANT TOTAL DES SUBVENTIONS | | 101 480 \$ |
| MONTANT TOTAL DES CONTRIBUTIONS ET SUBVENTIONS | | 228 215 \$ |